

Participation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à l'International Builders Show 2019

Note d'information (20190128-15)

1. CONTEXTE

La National Association of Home Builders (NAHB) organise, du 19 au 21 février 2019 à Las Vegas, au Nevada, l'International Builders Show 2019 (IBS 2019). Il s'agit du plus grand salon annuel de la construction légère au monde, regroupant 90 000 personnes. En 2018, plus de 2 000 entreprises canadiennes étaient présentes à cet événement.

L'IBS 2019 est un événement ciblé par le Programme Forêts en tête du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) auquel le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) contribue. Le CCMF a demandé au Québec de représenter le Canada lors de cet événement et d'y présenter trois conférences sur la gestion durable des forêts canadiennes. De plus, la personne désignée prendra la parole lors d'un petit-déjeuner de lancement en s'adressant à un groupe d'exposants canadiens représentant 133 entreprises ainsi que lors d'une présentation pour les entreprises prévue le 20 février 2019.

Il est proposé de déléguer M^{me} Zoé Chamberland, chef du Service des études économiques et commerciales de la Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel, à l'IBS 2019. Des représentants de partenaires canadiens, dont Ressources naturelles Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, la Canadian Home Builders Association, le Conseil du bâtiment durable du Canada et le BC Wood Specialties Group, compléteront la délégation canadienne.

2. ENJEUX

Le Québec est le second producteur en importance de produits forestiers au Canada. Par l'entremise des activités du CCMF, c'est en général la Colombie-Britannique et l'Ontario qui saisissent les occasions pour présenter la gestion durable des forêts canadiennes aux partenaires étrangers.

Outre les conférences sur la gestion durable des forêts canadiennes, ce forum est une excellente occasion pour le Québec de promouvoir son modèle ainsi que son image de marque en gestion durable des forêts. Il s'agit d'une excellente opportunité de renforcer le message sur la gestion durable des forêts du Québec aux États-Unis ainsi qu'auprès des acheteurs potentiels de produits forestiers à l'international.

Les présentations ainsi que la rencontre planifiée avec les délégués commerciaux canadiens en poste aux États-Unis offrent la possibilité de multiplier le message sur ce territoire. En complément, les échanges qui s'y tiendront favoriseront une meilleure compréhension des enjeux des entreprises importatrices de produits forestiers par le MFFP. De plus, la participation de M^{me} Chamberland à cet événement rencontre directement les priorités du gouvernement du Québec liées à l'augmentation et à la diversification des exportations. Enfin, elle répond aussi aux quatre enjeux du Plan ministériel en affaires intergouvernementales et internationales 2016-2019, soit le rayonnement de nos pratiques, le positionnement stratégique dans la défense des intérêts du Québec, la promotion de notre expertise et le développement économique.

La NAHB est un puissant lobby en faveur du libre-échange du bois d'œuvre résineux entre les États-Unis et le Canada et la présence d'un représentant du Québec favorisera assurément un dialogue avec des intervenants d'importance dans ce dossier.

De plus, il s'agit d'une excellente occasion de faire rayonner le Québec par l'entremise du Programme Forêts en tête auquel le gouvernement fédéral et les gouvernements de chaque province contribuent. Les frais seront d'ailleurs remboursés en totalité par ce programme.

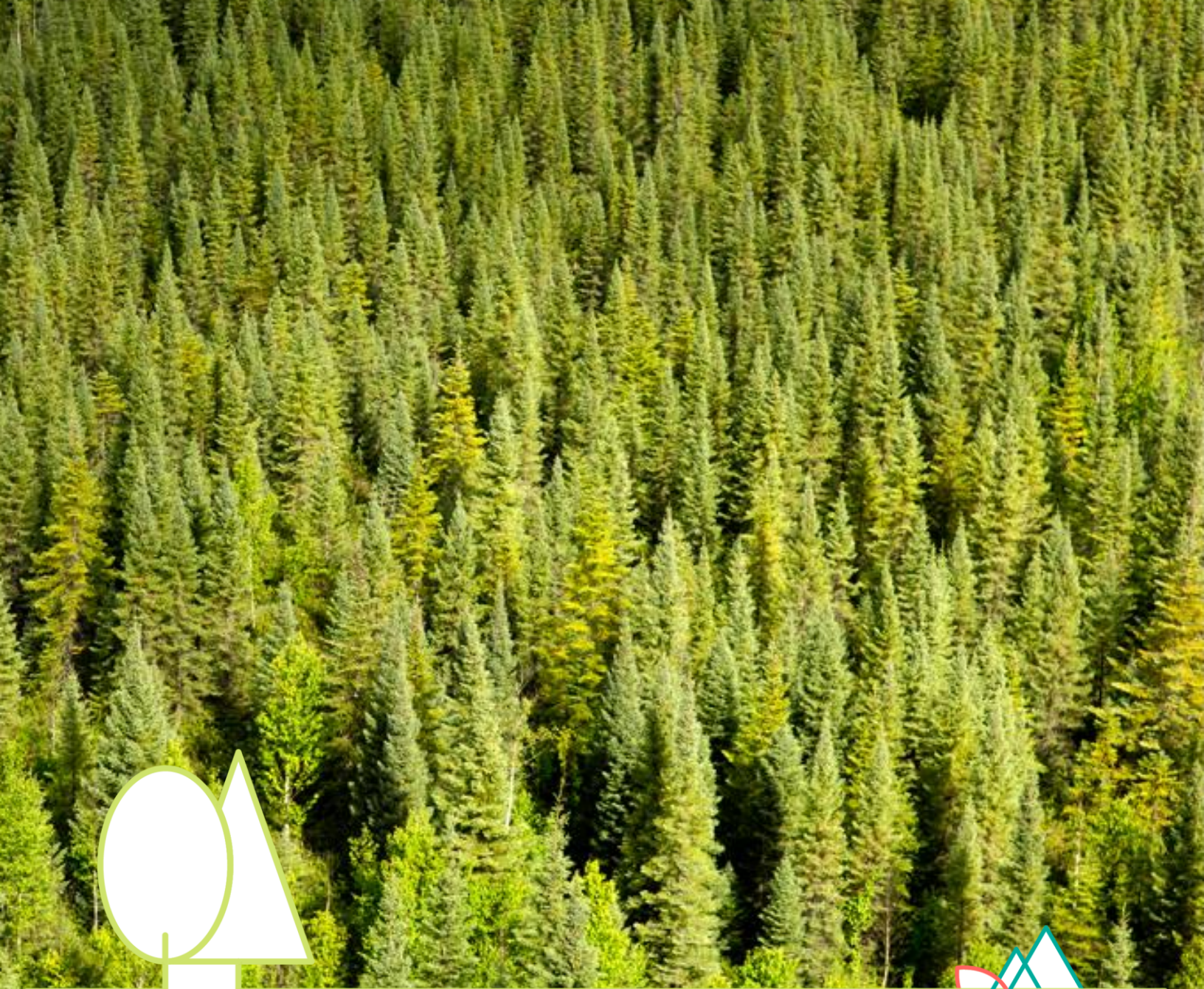
3. RECOMMANDATIONS

Il est recommandé d'autoriser la participation de M^{me} Zoé Chamberland, chef du Service des études économiques et commerciales de la Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel à l'IBS 2019 afin, entre autres :

- de contribuer à la promotion des pratiques de gestion durable des forêts du Québec;
- de favoriser le rayonnement du Québec dans le contexte des relations commerciales du secteur des produits forestiers;
- de contribuer à l'augmentation des exportations de produits forestiers du Québec et du Canada.

Pierre L'Écuyer, adjoint exécutif
Poste 4107

Le 1^{er} février 2019



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs



Document d'information :
Les échanges commerciaux de produits forestiers
entre le Québec et le territoire de la
Délégation générale du Québec à New York

Décembre 2019

Décembre 2019 © Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Produit par :
Secteur des forêts
Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel
Direction de la modernisation de l'industrie des produits forestiers
Service des études économiques et commerciales

À moins d'indication contraire, les valeurs monétaires sont en dollars canadiens.

1. Contexte	4
1.1 Le secteur forestier au Québec	4
1.2 Le territoire couvert par la Délégation générale du Québec à New York.....	4
2. Situation des échanges commerciaux	5
2.1 Les exportations de produits forestiers du Québec vers le territoire de la Délégation générale du Québec à New York	5
2.2 Les importations, par le Québec, de produits forestiers du territoire de la Délégation générale du Québec à New York	7
3. Enjeux sectoriels	8
4. Occasions d'affaires	10
4.1 Les fondements de l'économie américaine	10
4.2 L'optimisation des efforts gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'exportations et d'investissements étrangers dans le secteur forestier ...	10
5. Collaboration utile de la Délégation générale du Québec à New York pour l'avancement du secteur forestier québécois	12
6. Personnes-ressources au MFFP	14
7. Annexe statistique.....	15

1. Contexte

1.1 Le secteur forestier au Québec

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec. Il regroupe les secteurs de la foresterie, de l'exploitation forestière de même que de la fabrication de papier et de produits en bois. En 2018, l'ensemble de cette industrie a généré un produit intérieur brut de près de **6,5 milliards de dollars (G\$)**, soit environ 2 % de l'activité économique globale du Québec. Cette performance reposait notamment sur près de **1 800 établissements** qui ont employé approximativement **60 000 travailleurs** et donné lieu à des livraisons manufacturières (nationales et internationales) d'une valeur **de plus de 19 G\$**.

Le secteur forestier est actif dans toutes les régions du Québec, générant des retombées économiques dans plus de **900 municipalités**, soit 83 % des municipalités québécoises. Il constitue une force économique particulièrement importante pour plus de **150 municipalités** du Québec où une proportion supérieure à 10 % de leur main-d'œuvre travaille dans ce secteur.

1.2 Le territoire couvert par la Délégation générale du Québec à New York

La Délégation générale du Québec à New York (DGQNY) couvre le District de Columbia ainsi que 8 états du nord-est américain : Delaware, Kentucky, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Virginie et Virginie occidentale (voir figure 1).

Figure 1 : Territoire couvert par la Délégation générale du Québec à New York



Source : Site web de la Délégation générale du Québec à New York

2. Situation des échanges commerciaux

2.1 Les exportations de produits forestiers du Québec vers le territoire de la Délégation générale du Québec à New York

Les exportations de produits forestiers du Québec vers le territoire de la DGQNY représentaient, en 2018, 2,6 milliards \$, soit **le quart de ses exportations mondiales**, lesquelles s'élevaient à 10,5 milliards \$.

En 2018, le Québec a exporté davantage vers le territoire de la DGQNY que vers l'ensemble des destinations hors États-Unis, lesquelles se chiffrent à 2,1 G\$ (voir la répartition à la figure 2).

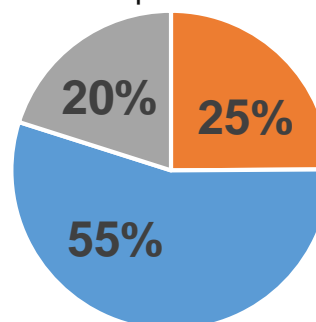
Le nord-est américain a été frappé par la récession du début des années 2000, laquelle s'est fait lourdement sentir au point de vue des exportations de produits forestiers québécois vers le territoire de la DGQNY. Celles-ci ont fondu de moitié entre 2001 et 2012, passant de 3,9 G\$ à 1,8 G\$. La tendance des exportations de produits forestiers du Québec vers l'ensemble du territoire de la DGQNY est maintenant à la hausse, portée entre autres par les bonnes performances de New York, de la Pennsylvanie et du New Jersey. Depuis 2012, les exportations de produits forestiers du Québec vers les États du territoire de la DGQNY ont augmenté de **plus de 850 M\$** (augmentation de près de 50 %) (voir figure 3).

Figure 3 : Variation de la valeur des exportations de produits forestiers du Québec entre 2012 et 2018

État	Variation	Différence
New York	49 %	+ 258 M\$
Pennsylvanie	41 %	+ 205 M\$
New Jersey	44 %	+ 125 M\$
Maryland	117 %	+ 99 M\$
Virginie	35 %	+ 82 M\$
Kentucky	65 %	+ 49 M\$
Virginie occ.	99 %	+ 26 M\$
Delaware	44 %	+ 11 M\$
Dist. Columbia	610 %	+ 2 M\$
DGQNY	49 %	+ 856 M\$

Source : Global Trade Tracker, HS 44, 47 et 48.

Figure 2 : Part de la DGQNY dans les exportations forestières québécoises



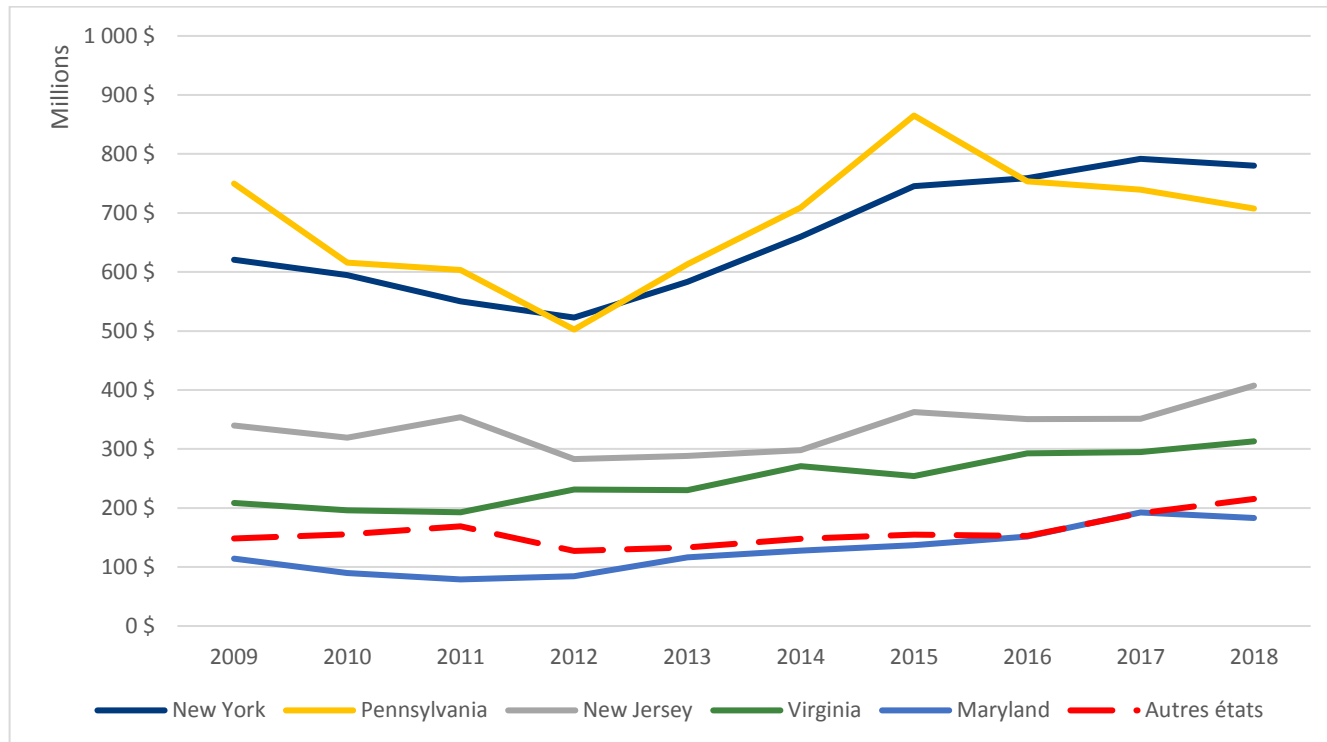
■ DGQNY ■ Autres états américains ■ Autres pays

Source : Chapitres SH 44, 47 et 48, Statistiques Canada

Les exportations de produits forestiers du Québec vers le **Maryland ont plus que doublé** entre 2012 et 2018, mais ne représentent qu'environ la moitié de ce qu'elles étaient au début des années 2000. En 2016, New York a dépassé la Pennsylvanie en tant que **principal importateur de produits forestiers québécois** sur le territoire de la DGQNY (voir figure 4). New York est également le **principal**

importateur de bois d'œuvre résineux du Québec, avec 125 M\$ en 2018, soit un peu plus que la Pennsylvanie à 114 M\$. Ces deux états représentent la destination de plus de 60 % des exportations de bois d'œuvre résineux vers le territoire de la DGQNY.

Figure 4 : Exportations du Québec de produits forestiers par état du territoire de la DGQNY



Source : Chapitres SH 44, 47 et 48, Global Trade Tracker, en dollars canadiens

Parmi les vingt principaux produits¹ exportés par le Québec sur le territoire de la DGQNY en 2018, cinq étaient des produits forestiers : le **bois d'œuvre résineux**, le **papier journal**, les **papiers et cartons non couchés**, les **boîtes et emballages en papier**, les **ouvrages de menuiserie** et les **papiers et cartons couchés**.

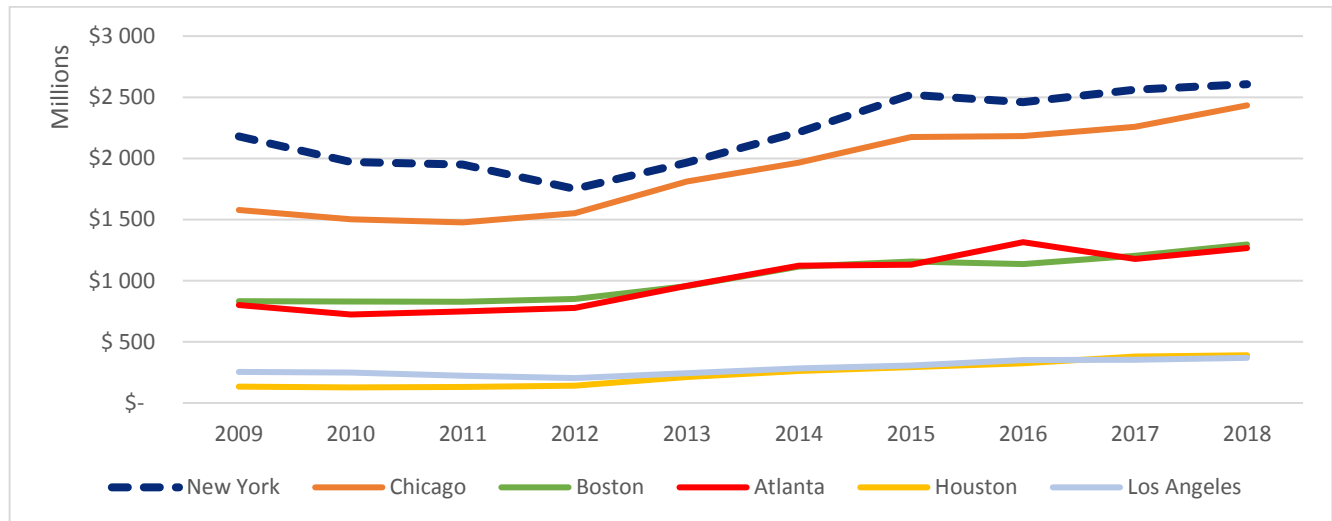
Le territoire de la DGQNY s'approvisionnait à **43 %** de produits forestiers **canadiens** en 2018 (5,5 G\$). Sa deuxième source d'importation est la **Chine**, à 1,9 G\$, qui est suivie du **Brésil**, à 1 G\$. Parmi les provinces canadiennes, **le Québec se situe au premier rang** des sources d'approvisionnement de produits forestiers du territoire de la DGQNY, représentant 20 % (2,6 G\$) de leurs importations canadiennes de produits forestiers. L'**Ontario** suit le Québec avec 1,4 G\$, puis la **Colombie-Britannique** avec 567 M\$².

¹ Source des données : Statistiques Canada. Classement des codes HS à un niveau de détail de 4 chiffres.

² Source de données : Global Trade Tracker

Le territoire de la DGQNY et sa population de plus de 60 millions d'habitants représentent un **marché important et de proximité** pour les produits forestiers du Québec. Décliné selon les représentations du Québec aux États-Unis, le territoire de la DGQNY est **le premier marché en importance**, dépassant de près celui de la Délégation du Québec à Chicago (voir figure 5).

Figure 5 : Exportations du Québec de produits forestiers, par représentation



Source : Chapitres SH 44, 47 et 48, Statistiques Canada, en dollars canadiens

2.2 Les importations, par le Québec, de produits forestiers du territoire de la Délégation générale du Québec à New York

Parmi les 6,1 G\$ de produits importés par le Québec en provenance du territoire de la DGQNY en 2018, **294 M\$** étaient des produits forestiers, soit à peine 5 % de ses importations totales. Le principal produit forestier importé était les papiers hygiéniques, pour une valeur de **36 M\$**, dont les trois quarts provenaient de l'état de **New York**.

Les échanges de produits forestiers du Québec avec le territoire de la DGQNY contribuent grandement à améliorer la **balance commerciale** du Québec. Celle-ci était positive, en 2018, à 2,3 G\$ pour les échanges de produits forestiers avec le territoire de la DGQNY.

3. Enjeux sectoriels

Le conflit du bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis illustre l'un des enjeux principaux de l'industrie québécoise des produits forestiers découlant de la **prédominance du marché américain**. Actuellement, **plus de 80 % des exportations** de produits forestiers du Québec sont destinées aux États-Unis. Cette proportion atteint **98 % pour le bois d'œuvre résineux**.

Toute **variation de la consommation américaine** ou **entrave au commerce** des produits forestiers est donc **ressentie directement** par les producteurs québécois.

Diverses **conditions de marché** ont entraîné les **prix du bois d'œuvre résineux** vers des sommets en juin 2018 (par exemple : feux de forêt, ouragans, difficultés de transport routier et ferroviaire, tarifs douaniers, etc.). Une régularisation de l'offre de bois d'œuvre résineux s'en est suivie au second semestre de 2018. De plus, d'autres facteurs se sont ajoutés, dont l'imposition d'une taxe de 25 % de la Chine sur les produits forestiers américains qui a eu pour effet de réduire les exportations et d'augmenter la consommation intérieure américaine et le ralentissement des mises en chantier américaines. Ces éléments, de nature structurelle, ont alors exercé une **diminution considérable sur le prix du bois d'œuvre résineux** dès le deuxième trimestre de 2018. L'indice *Random Length* est d'ailleurs passé de 540 dollars américains (\$ US) en juin 2018 à 344 \$ US au deuxième trimestre de 2019. **Ces conditions ont un impact direct sur les scieries québécoises, nuisant à leur rentabilité et à leur compétitivité.**

Le secteur du bois d'œuvre américain n'est pas en mesure de soutenir la demande interne, laquelle est principalement associée au secteur de l'habitation. Selon la *National Association of Homebuilders* les tarifs sur le bois d'œuvre résineux canadien agissent comme une taxe sur les constructeurs et les acheteurs américains, rendant le logement moins abordable pour les familles américaines.

Le commerce canado-américain de bois d'œuvre résineux n'est plus régi par un accord commercial depuis l'expiration, en octobre 2015, de l'**Accord sur le bois d'œuvre résineux entre les gouvernements du Canada et des États-Unis**, signé en 2006.

Dès novembre 2016, la *US Lumber Coalition*, un regroupement d'entreprises forestières américaines, a déposé une **plainte au Département du commerce** (DOC) contre le Canada. À la suite d'une enquête du DOC, les entreprises canadiennes exportant du bois d'œuvre résineux aux États-Unis, dont l'entreprise québécoise Produits forestiers Résolu (PFR), ont été assujetties à des droits compensateurs et antidumping variant de 9,38 % à 23,56 %, et ce,

depuis novembre 2017. Les droits moyens imposés sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sont de 20,23 %.

Le gouvernement du Québec collabore avec les autres provinces canadiennes et le gouvernement fédéral dans les **contestations** des droits compensateurs et antidumping imposés par les États-Unis, auprès des instances judiciaires de l'Accord de libre-échange nord-américain (**ALÉNA**) et de l'Organisation mondiale du commerce (**OMC**).

Le gouvernement canadien espère sortir gagnant des processus judiciaires en cours pour le règlement des différends à l'ALÉNA et l'OMC. Les décisions attendues en 2020 pourraient mener à une éventuelle reprise des **négociations entre le Canada et les États-Unis en vue d'un nouvel accord commercial sur le bois d'œuvre résineux**.

Le Canada et le Québec ont été visés par des **campagnes négatives** menées par divers groupes d'intérêts cherchant à dénoncer l'exploitation des forêts boréales. Les acheteurs de produits forestiers du Québec peuvent avoir besoin d'information dans le but de faire face à des controverses soulevées, ou pour rendre des comptes sur la **durabilité des pratiques d'aménagement des forêts qui constituent les sources d'approvisionnement en bois pour la fabrication de leurs produits**.

L'inclusion de **mesures de règlement des différends** dans l'**Accord Canada–États-Unis–Mexique**, telles qu'elles se retrouvaient dans l'**ALÉNA**, est essentielle au secteur forestier. Ces mesures pourvoient une tribune de plus au Canada afin de contester l'imposition de droits compensateurs ou antidumping et d'aboutir à une décision favorable. C'est le cas actuellement, dans le conflit du bois d'œuvre résineux, alors que le Canada utilise les dispositifs de contestation de l'ALÉNA, tout comme ceux de l'OMC.

La montée du protectionnisme américain au cours des dernières années se traduit par diverses mesures agissant comme barrières au commerce, tel le **Buy American Act**, qui peuvent avoir des conséquences directes sur l'accès au marché pour les produits forestiers du Québec. Il est pertinent de demeurer à l'affût de l'introduction de telles mesures et des changements apportés aux exigences de construction d'édifices publics du *Buy American Act*.

4. Occasions d'affaires

4.1 Les fondements de l'économie américaine

Malgré les divers enjeux sectoriels touchant le commerce de produits forestiers, le Québec bénéficie d'un avantage indéniable sur le reste du monde, soit celui d'être situé à proximité de la plus grande économie mondiale. Les principes fondamentaux sous-jacents à l'économie américaine sont solides et le demeureront au cours des prochaines années. À titre d'exemple, le niveau de la consommation et les mises en chantier peuvent s'appuyer sur une amélioration des conditions de crédit, une résilience du marché de l'emploi, une majoration graduelle des salaires et une stabilité de sa population âgée de 25 à 44 ans.

Si la *U.S. Lumber Coalition* est une **association de producteurs de bois d'œuvre résineux américains** très critique envers les exportations canadiennes et particulièrement loquace lors des litiges commerciaux, on trouve tout de même des alliés en sol américain. C'est le cas notamment d'**associations de constructeurs de maisons américaines**, telles la *National Association of Homebuilders* (NAHB) et sa branche régionale, la *Midwest Building Suppliers Association*, qui représentent des alliées des exportateurs de bois d'œuvre résineux canadien et québécois.

4.2 L'optimisation des efforts gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'exportations et d'investissements étrangers dans le secteur forestier

Le territoire de la DGQNY représente un marché très important pour le Québec, comme en fait foi le volume de ses exportations. Il est de l'intérêt du Québec de demeurer très actif sur le marché américain afin de **consolider et d'augmenter ses parts de marché**.

À titre de gestionnaire des forêts publiques du Québec, le MFFP fait la promotion, notamment auprès d'acheteurs, de constructeurs, d'architectes et d'investisseurs étrangers, des produits forestiers québécois qui sont respectueux de l'environnement et issus de **forêts gérées de manière responsable et durable**.

Les institutions universitaires, telle l'**Université Laval**, et de recherche et développement québécoises, comme **FPIInnovations**, souhaitent partager ou augmenter leur savoir-faire dans les domaines forestiers. Une assistance, au moment opportun, pour des activités de maillage académique ou en recherche et développement peut s'avérer fructueuse.

Des entreprises québécoises du secteur forestier sont présentes aux États-Unis, notamment **Cascades** qui possède une douzaine d'installations sur le territoire de la DGQNY.

Le Bureau de promotion des produits du bois du Québec (*QWEB - Québec Wood Export Bureau*) est un organisme à but non lucratif, financé en partie par le gouvernement du Québec, dont le mandat consiste à **développer les marchés pour les produits du bois** du Québec et à promouvoir l'utilisation du bois. Une collaboration et un arrimage des efforts de la DGQNY et du QWEB pourraient permettre d'optimiser le développement des marchés pour les produits de deuxième et de troisième transformation du bois du Québec.

À titre d'exemple, l'initiative « **Vision 2030** », lancée par le QWEB en collaboration avec le gouvernement du Québec, a pour but de faire passer les exportations de **bâtiments préfabriqués**, principalement en bois, de 390 M\$ (en 2016) à 3 G\$ en 2030.

Le MFFP met de l'avant le développement de nouveaux marchés dans sa **Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023**. La Stratégie inclut notamment des mesures visant à faciliter l'accès à l'exportation pour les entreprises québécoises et la réalisation d'un diagnostic du transport maritime des produits forestiers.

Le secteur forestier constitue un secteur d'importance sur lequel le Québec doit miser dans le cadre du prochain **Plan d'action du gouvernement du Québec pour la croissance des investissements étrangers et des exportations**, qui succédera à la Stratégie québécoise d'exportation 2016-2020. Les mesures de ce plan permettront d'appuyer et d'augmenter les exportations de produits forestiers sur le territoire de la DGQNY.

5. Collaboration utile de la Délégation générale du Québec à New York pour l'avancement du secteur forestier québécois

En réalisant une **veille stratégique** afin d'informer le MFFP d'éléments susceptibles d'influencer les échanges commerciaux de produits forestiers, par exemple :

- La publication, dans les médias locaux, d'articles concernant **l'expansion ou la fermeture d'entreprises américaines** du secteur forestier ou des projets d'investissements majeurs dans l'industrie des produits forestiers;
- Les **interventions** de parties prenantes **auprès des gouvernements** sur des sujets d'ordre forestier;
- Les déclarations publiques (d'élus gouvernementaux, de figures politiques, de groupes d'intérêts) sur des sujets concernant le **conflit du bois d'œuvre résineux**;
- Les commentaires publics de groupes d'intérêts ou parties prenantes relativement à **l'aménagement durable des forêts** du Québec;
- Les modifications des **règlements** ou des **normes de construction** ayant un impact significatif positif ou négatif sur l'utilisation du bois dans la construction;
- La **documentation des impacts négatifs** du litige commercial pour les consommateurs et clients américains des entreprises québécoise;
- L'instauration ou le **changement des cibles climatiques** ou des **programmes d'incitatifs financiers** pouvant influencer sur la demande américaine de produits forestiers, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de bioproduits de source forestière.

En valorisant, lors de **représentation auprès des décideurs** locaux et des principaux acheteurs de produits forestiers québécois, le secteur forestier du Québec, notamment les éléments suivants :

- Le **régime forestier du Québec**, lorsque l'aménagement durable de la forêt boréale est ciblé;
- Les **produits** forestiers québécois, qui sont respectueux de l'environnement et issus de **forêts gérées de manière responsable et durable**;
- Les entreprises québécoises et les occasions d'investissement dans ce secteur.

En soutenant **les efforts de** l'industrie forestière québécoise, notamment :

- Lors d'activités de promotion des produits forestiers du Québec tenues par le QWEB ou lors de missions économiques sur le territoire de la DGQNY;
- En contribuant à la visibilité du Québec en participant à des manifestations d'envergure dans l'industrie des produits forestiers se tenant sur le territoire de la DGQNY.
- En collaborant aux efforts québécois de développement de meilleures pratiques en matière d'innovation dans l'industrie des produits forestiers et dans le secteur de la construction en bois, entre autres **en facilitant le maillage** avec des institutions universitaires et sectorielles.

6. Personnes-ressources au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Relations intergouvernementales, internationales et soutien à la gestion du régime forestier	Études économiques et commerciales
<p>Véronique Bilodeau Coordonnatrice sectorielle aux affaires internationales et intergouvernementales</p> <p>Direction du soutien à la gestion du régime forestier Direction générale de la coordination Secteur des forêts</p> <p>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-203 Québec (Québec) G1H 6R1 Téléphone : 418 627-8666, poste 4927</p> <p>veronique.bilodeau2@mffp.gouv.qc.ca</p>	<p>Zoé Chamberland, ing. f. Chef de service Service des études économiques et commerciales</p> <p>Direction de la modernisation de l'industrie des produits forestiers Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel Secteur des forêts</p> <p>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-202 Québec (Québec) G1H 6R1 Téléphone : 418 627-8644, poste 4273</p> <p>zoe.chamberland@mffp.gouv.qc.ca</p>

7. Annexe statistique

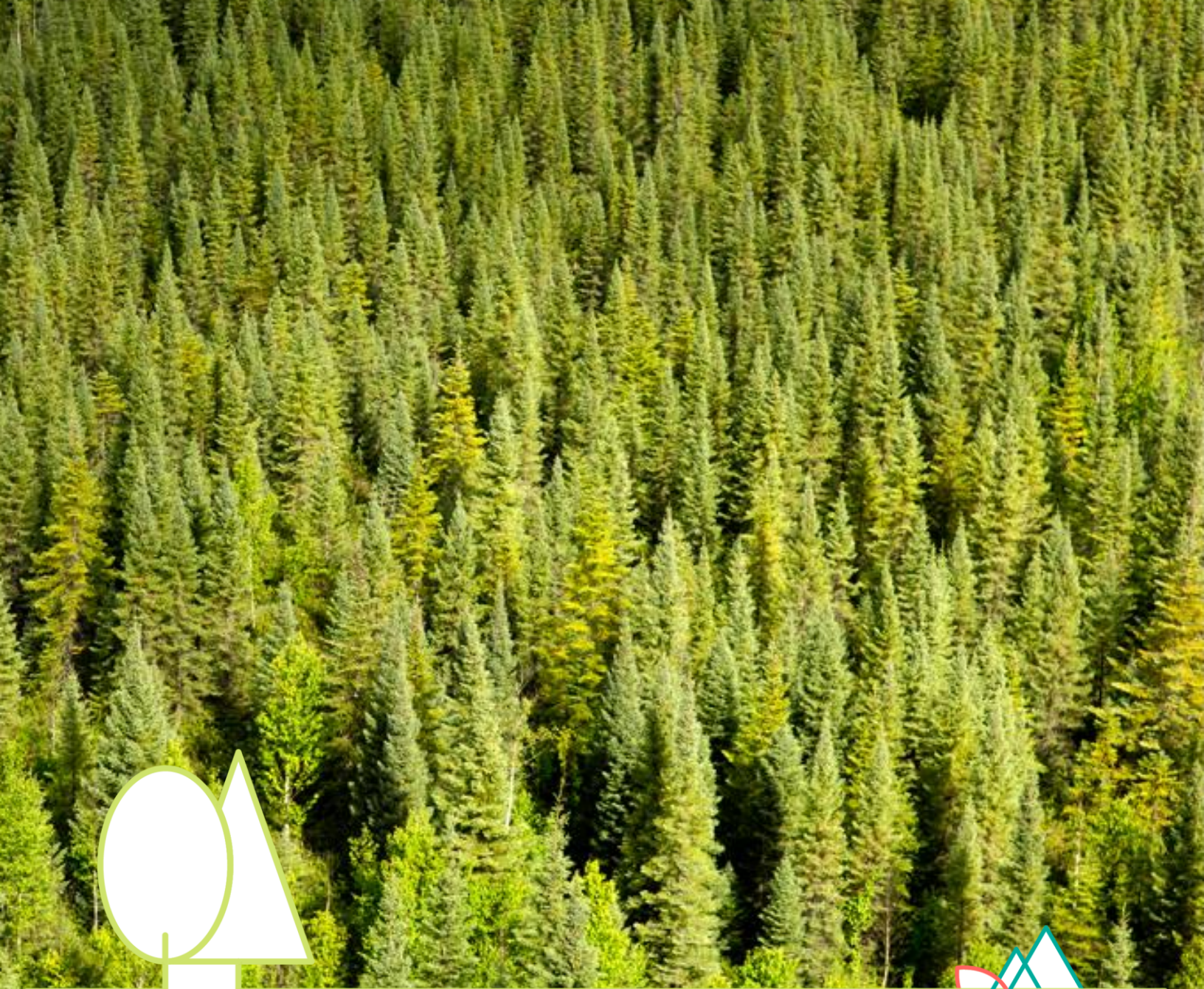
Tableau 1 : Exportations de produits forestiers du Québec vers le territoire de la Délégation générale du Québec à New York

État	Exportations totales du Québec en 2018	Principaux groupements de produits exportés (non exhaustif)	Part de la DDQNY	Part des É.-U.	Part mondiale
New York	780 M\$	Papiers et cartons (182 M\$) Bois d'œuvre résineux (125 M\$) Papier journal (108 M\$)	30 %	9 %	7 %
Pennsylvanie	708 M\$	Papiers et cartons (202 M\$) Bois d'œuvre résineux (114 M\$) Pâte de bois (99 M\$)	27 %	8 %	7 %
New Jersey	407 M\$	Papiers et cartons (114 M\$) Papier journal (73 M\$) Menuiserie (41 M\$)	16 %	5 %	4 %
Virginie	313 M\$	Papiers et cartons (81 M\$) Boîtes (63 M\$) Papier journal (44 M\$)	12 %	4 %	3 %
Maryland	183 M\$	Bois d'œuvre résineux (62 M\$) Papiers et cartons (61 M\$) Menuiserie (30 M\$)	7 %	2 %	2 %
Kentucky	124 M\$	Papiers et cartons (71 M\$) Bois d'œuvre résineux (20 M\$) Papier journal (8 M\$)	5 %	1 %	1 %
3 autres régions	92 M\$	Papiers et cartons (31 M\$) Papier journal (16 M\$) Pâte de bois (11 M\$)	4 %	1 %	1 %
Ensemble de la DGQNY	2 607 M\$	Papiers et cartons (773 M\$) Bois d'œuvre résineux (376 M\$) Papier journal (341 M\$) Boîtes (209 M\$) Menuiserie (200 M\$)	100 %	31 %	25 %
États-Unis	8 364 M\$			100 %	80 %
Total mondial	10 468 M\$				100 %

Sources de données : Statistiques Canada, *Global Trade Tracker*, Chapitres SH 44, 47 et 48, en millions de dollars canadiens
Classement par grands sous-groupes de produits, part des exportations : en valeur

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Document d'information :
Les échanges commerciaux de produits forestiers
entre le Québec et les États du territoire de la
Délégation du Québec à Chicago

Août 2019

Août 2019 © Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Produit par :
Direction de la modernisation de l'industrie des produits forestiers
Service des études économiques et commerciales

À moins d'indication contraire, les valeurs monétaires sont en dollars canadiens.

Table des matières

1. Contexte	4
1.1 Le secteur forestier au Québec	4
1.2 Le territoire couvert par la Délégation du Québec à Chicago	4
2. Situation des échanges commerciaux	5
2.1 Les exportations de produits forestiers du Québec vers les États du territoire de la Délégation du Québec à Chicago.....	5
2.2 Les importations, par le Québec, de produits forestiers des États du territoire de la Délégation du Québec à Chicago.....	7
3. Enjeux sectoriels	8
4. Occasions d'affaires	10
4.1 Les fondements de l'économie américaine	10
4.2 L'optimisation des efforts gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'exportations et d'investissements étrangers dans le secteur forestier ...	10
5. Collaboration utile de la Délégation du Québec à Chicago pour l'avancement du secteur forestier québécois.....	12
6. Personnes-ressources au MFFP	14
7. Annexe statistique.....	15

1. Contexte

1.1 Le secteur forestier au Québec

Le secteur forestier constitue un pilier économique au Québec. Il regroupe les secteurs de la foresterie, de l'exploitation forestière de même que de la fabrication de papier et de produits en bois. En 2017, l'ensemble de cette industrie a généré un produit intérieur brut de **6,5 milliards de dollars canadiens (G\$)**, soit 2 % de l'activité économique globale du Québec. Cette performance reposait notamment sur près de **2 000 établissements** qui ont employé approximativement **60 000 travailleurs** et donné lieu à des livraisons manufacturières (nationales et internationales) d'une valeur d'environ **18 G\$**.

Le secteur forestier est actif dans toutes les régions du Québec, générant des retombées économiques dans plus de **900 municipalités**, soit 83 % des municipalités québécoises. Il constitue une force économique particulièrement importante pour plus de **150 municipalités** du Québec où une proportion supérieure à 10 % de leur main-d'œuvre travaille dans ce secteur.

1.2 Le territoire couvert par la Délégation du Québec à Chicago

La Délégation du Québec à Chicago (DQC) couvre 12 États du Midwest américain : **Dakota du Nord, Dakota du Sud, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Michigan, Minnesota, Missouri, Nebraska, Ohio et Wisconsin** (voir figure 1).

Figure 1 : Territoire couvert par la DQC



2. Situation des échanges commerciaux

2.1 Les exportations de produits forestiers du Québec vers les États du territoire de la Délégation du Québec à Chicago

Les exportations de produits forestiers du Québec vers le territoire de la DQC représentaient, en 2018, **2,4 G\$**, soit près du quart de ses exportations mondiales, lesquelles s'élèvent à 10,5 G\$.

En 2018, le Québec a exporté davantage vers les États du territoire de la DQC que vers l'ensemble des destinations hors États-Unis, lesquelles se chiffrent à 2,1 G\$ (voir la répartition à la figure 2).

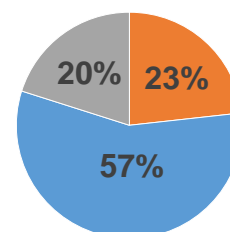
Le Midwest a été frappé par la récession dès le début des années 2000 avec le déclin du secteur automobile. Les exportations de produits forestiers du Québec vers le Midwest ont subi une chute vertigineuse entre les années 2004 et 2009, diminuant de 73 %.

La tendance des exportations de produits forestiers du Québec vers l'ensemble du territoire de la DQC est maintenant à la hausse, portée entre autres par les

Figure 3 : Variation de la valeur des exportations de produits forestiers du Québec entre 2010 et 2018

Etat	Variation	Différence
Missouri	134 %	+ 69 M\$
Dakota du Nord	126 %	+ 2 M\$
Indiana	124 %	+ 165 M\$
Michigan	106 %	+ 249 M\$
Iowa	90 %	+ 35 M\$
Wisconsin	85 %	+ 193 M\$
Ohio	48 %	+ 133 M\$
Nebraska	32 %	+ 5,6 M\$
Illinois	31 %	+ 111 M\$
Minnesota	4 %	+ 4 M\$
Kansas	- 60 %	- 27 M\$
Dakota du Sud	- 64 %	- 6,9 M\$
DQC	62 %	+ 933 M\$

Figure 2 : Part de la DQC dans les exportations forestières québécoises



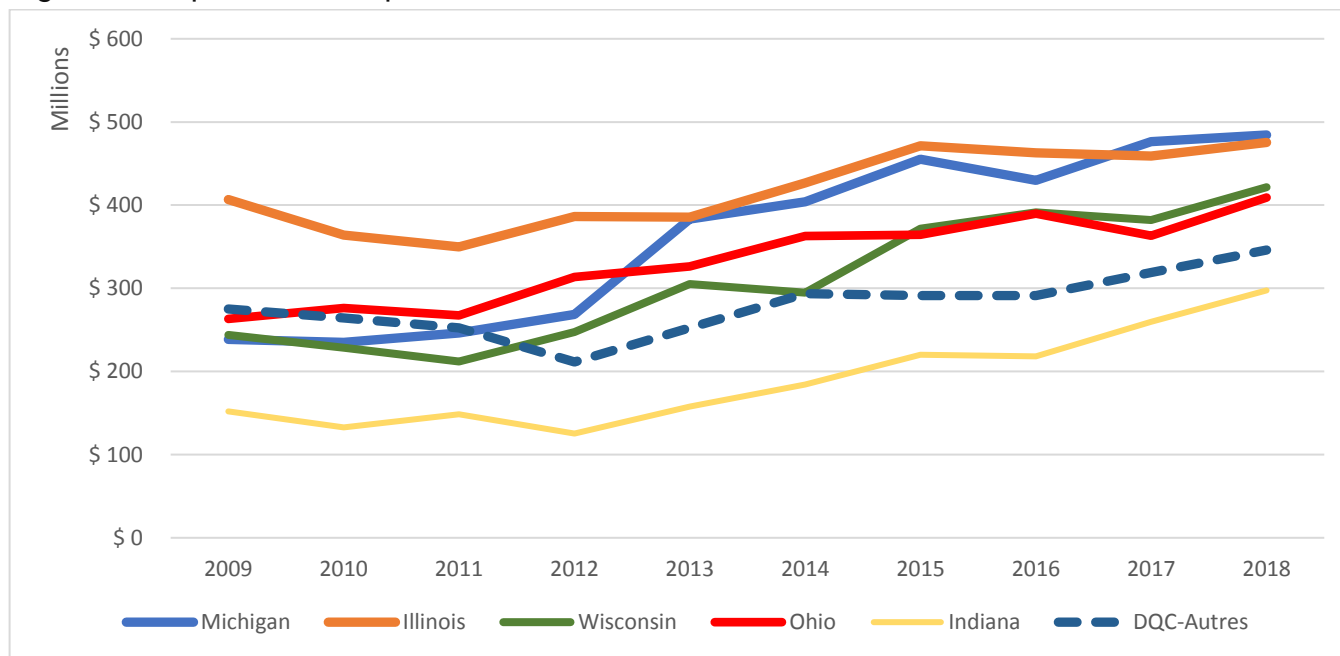
- Délégation du Québec à Chicago
- Autres états américains
- Autres pays

bonnes performances du Michigan, du Wisconsin et de l'Indiana. Depuis 2010, les exportations de produits forestiers du Québec vers les États du territoire de la DQC ont augmenté de **près de 1 G\$** (augmentation de 62 %) (voir figure 3).

Les exportations de produits forestiers du Québec vers le **Michigan ont plus que doublé** entre 2010 et 2018, accompagnant la forte reprise économique de cet État. En 2017, le Michigan a dépassé l'Illinois en tant que **principal importateur de produits forestiers québécois** sur le territoire de la DQC (voir figure 4). Le Michigan est le **principal importateur de bois d'œuvre résineux** du Québec, avec 144 millions de dollars

canadiens (M\$) en 2018, soit davantage que l'Ohio et l'Indiana réunis, les deux autres plus importants importateurs de ce produit sur le territoire de la DQC.

Figure 4 : Exportations de produits forestiers du Québec vers la DQC, en dollars canadiens



Source : Chapitres SH 44, 47 et 48. Statistiques Canada

Parmi les vingt principaux produits¹ exportés par le Québec sur le territoire de la DQC en 2018, huit étaient des produits forestiers : le **bois d'œuvre résineux**, les **papiers et cartons non couchés**, les **panneaux de particules**, les **papiers et cartons couchés**, les **pâtes chimiques de bois**, le **papier journal**, les **papiers et cartons non couchés ni enduits** et les **papiers et cartons kraft**.

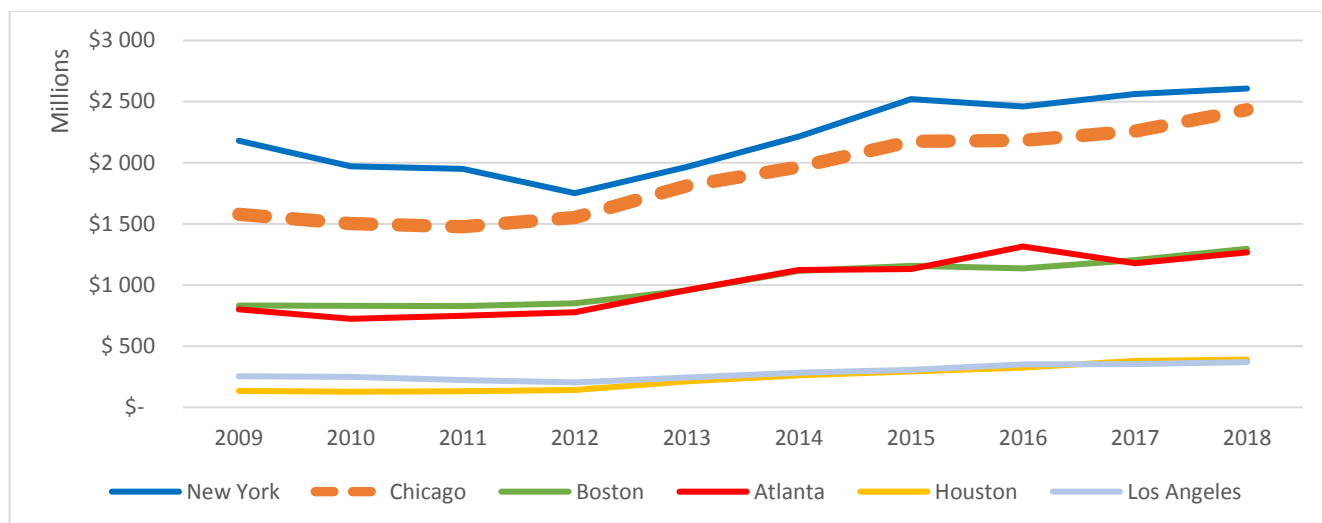
Les États du territoire de la DQC s'approvisionnaient à 65 % de produits forestiers canadiens en 2018 (7,3 G\$). Leur deuxième importateur de produits forestiers est la Chine, à 1,6 G\$, qui est suivie du Mexique, à 610 M\$. Parmi les provinces canadiennes, le Québec se situe au premier rang des sources d'approvisionnement de produits forestiers des États du territoire de la DQC, représentant 33 % (2,4 G\$) de leurs importations canadiennes de produits forestiers. L'Ontario suit le Québec avec 2 G\$, puis la Colombie-Britannique avec 1,5 G\$².

¹ Source des données : Statistiques Canada. Classement des codes HS à un niveau de détail de 4 chiffres.

² Source de données : *Global Trade Tracker*

Le territoire du Midwest américain et sa population de plus de 60 millions d'habitants représentent un marché important et de proximité pour les produits forestiers du Québec. Décliné selon les représentations du Québec aux États-Unis, le territoire de la DQC est le deuxième marché en importance, suivant de près celui de la Délégation générale du Québec à New York (voir figure 4).

Figure 5 : Exportations du Québec de produits forestiers, par représentation, en dollars canadiens



Source : Chapitres SH 44, 47 et 48. Statistiques Canada

2.2 Les importations, par le Québec, de produits forestiers des États du territoire de la Délégation du Québec à Chicago

Parmi les 5,9 G\$ de produits importés par le Québec en provenance du territoire de la DQC en 2018, **62 M\$** seulement étaient des produits forestiers, soit 1 % de ses importations totales. Il s'agissait principalement de **papiers tissés et de produits d'hygiène personnelle**, pour une valeur de **21 M\$**, dont 90 % provenaient du **Wisconsin**.

Les échanges de produits forestiers du Québec avec le territoire de la DQC contribuent grandement à améliorer la **balance commerciale** du Québec. Celle-ci était positive, en 2018, à 2,3 G\$ pour les échanges de produits forestiers avec le territoire de la DQC.

3. Enjeux sectoriels

Le conflit du bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis illustre l'un des enjeux principaux de l'industrie québécoise des produits forestiers qui est **dépendante du marché américain**. Actuellement, **plus de 80 % des exportations** de produits forestiers du Québec sont destinées aux États-Unis. Cette proportion atteint **98 % pour le bois d'œuvre résineux**.

Toute **variation de la consommation américaine** ou **entrave au commerce** des produits forestiers est donc **ressentie directement** par les producteurs québécois.

Diverses **conditions de marché** ont entraîné les **prix du bois d'œuvre résineux** vers des sommets en juin 2018 (exemples : feux de forêt, ouragans, difficultés de transport routier et ferroviaire, tarifs douaniers, etc.). Une régularisation de l'offre de bois d'œuvre résineux s'en est suivie au second semestre de 2018. De plus, d'autres facteurs se sont ajoutés, dont l'imposition d'une taxe de 25 % de la Chine sur les produits forestiers américains qui a eu pour effet de réduire les exportations et d'augmenter la consommation intérieure américaine et le ralentissement des mises en chantier américaines. Ces éléments, de nature structurelle, ont alors exercé une **diminution considérable sur le prix du bois d'œuvre résineux** dès le deuxième trimestre de 2018. L'indice *Random Length* est d'ailleurs passé de 540 \$ US en juin 2018 à 344 \$ US au deuxième trimestre de 2019. **Ces conditions ont un impact direct sur les scieries québécoises, nuisant à leur rentabilité et à leur compétitivité.**

Selon une étude de la *National Association of Homebuilders* en 2018, il en coûtait plus de 9 000 \$ US additionnels pour construire une maison unifamiliale aux États-Unis, à la suite de la hausse des prix et l'ajout de tarifs douaniers.

Le commerce canado-américain de bois d'œuvre résineux n'est plus régi par un accord commercial depuis l'expiration, en octobre 2015, de l'**Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis**, signé en 2006.

Dès novembre 2016, la *US Lumber Coalition*, un regroupement d'entreprises forestières américaines, a déposé une **plainte au Département du commerce** (DOC) contre le Canada. À la suite d'une enquête du DOC, les entreprises canadiennes, dont l'entreprise québécoise Produits forestiers Résolu (PFR), ont été assujetties à des droits compensateurs et antidumping variant de 9,38 % à 23,56 %, et ce, depuis novembre 2017. Les droits moyens imposés sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sont de 20,23 %.

Le Gouvernement du Québec collabore avec les autres provinces canadiennes et le gouvernement fédéral dans les **contestations** des droits compensateurs et antidumping

imposés par les États-Unis, auprès des instances judiciaires de l'Accord de libre-échange nord-américain (**ALÉNA**) et de l'Organisation mondiale du commerce (**OMC**).

Le gouvernement canadien espère sortir gagnant des processus judiciaires en cours pour le règlement des différends à l'ALÉNA et l'OMC. Les décisions attendues à la fin de 2019 et au début de 2020 pourraient mener à une éventuelle reprise des **négociations entre le Canada et les États-Unis en vue d'un nouvel accord commercial sur le bois d'œuvre résineux**.

Le Canada et le Québec ont été visés par des **campagnes négatives** menées par divers groupes d'intérêts cherchant à dénoncer l'exploitation des forêts boréales. Les acheteurs de produits forestiers du Québec peuvent avoir besoin d'information dans le but de faire face à des controverses soulevées, ou pour rendre des comptes sur la **durabilité des pratiques d'aménagement des forêts qui constituent les sources d'approvisionnement en bois pour la fabrication de leurs produits**.

L'inclusion de **mesures de règlement des différends** dans l'**Accord Canada-États-Unis-Mexique**, telles qu'elles se retrouvaient dans l'**ALÉNA**, est essentielle au secteur forestier. Ces mesures pourvoient une tribune de plus au Canada afin de contester l'imposition de droits compensateurs ou antidumping et d'aboutir à une décision favorable. C'est le cas actuellement, dans le conflit du bois d'œuvre résineux, alors que le Canada utilise les dispositifs de contestation de l'ALÉNA, tout comme ceux de l'OMC.

La montée du protectionnisme américain au cours des dernières années se traduit par diverses mesures agissant comme barrières au commerce, tel le **Buy American Act**, qui peuvent avoir des conséquences directes sur l'accès au marché pour les produits forestiers du Québec. Il est pertinent de demeurer à l'affût de l'introduction de telles mesures et des changements apportés aux exigences de construction d'édifices publics du *Buy American Act*.

L'inauguration en avril 2019 d'une gigantesque usine de fabrication de panneaux de particules par **Arauco** à Grayling au Michigan devrait avoir un impact négatif significatif sur les exportations québécoises de ce produit vers le Midwest. Le Québec a exporté pour une valeur de 256 M\$ de panneaux vers le territoire de la DQC en 2018.

4. Occasions d'affaires

4.1 Les fondements de l'économie américaine

Malgré les divers enjeux sectoriels touchant le commerce de produits forestiers, le Québec bénéficie d'un avantage indéniable sur le reste du monde, soit celui d'être situé à proximité de la plus grande économie mondiale. Les principes fondamentaux sous-jacents à l'économie américaine sont solides et le demeureront au cours des prochaines années. À titre d'exemple, le niveau de la consommation et les mises en chantier peuvent s'appuyer sur une amélioration des conditions de crédit, une résilience du marché de l'emploi, une majoration graduelle des salaires et une stabilité de sa population âgée de 25 à 44 ans.

Si la *U.S. Lumber Coalition* est une **association de producteurs forestiers américains** très critique envers les exportations canadiennes et particulièrement loquace lors des litiges commerciaux, on trouve tout de même des alliés en sol américain. C'est le cas notamment d'**associations de constructeurs de maisons américaines**, telles la *National Association of Homebuilders* (NAHB) et sa branche régionale, la *Midwest Building Suppliers Association*, qui représentent des alliées des exportateurs de bois d'œuvre résineux canadien et québécois.

4.2 L'optimisation des efforts gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'exportations et d'investissements étrangers dans le secteur forestier

Le territoire de la DQC représente un marché très important pour le Québec, comme en fait foi le volume de ses exportations. Il est de l'intérêt du Québec de demeurer très actif sur le marché américain afin de **consolider et d'augmenter ses parts de marché**. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) compte organiser une mission économique aux États-Unis afin de rencontrer des représentants d'associations de constructeurs et des grands acheteurs de bois.

À titre de gestionnaire des forêts publiques du Québec, le MFFP fait la promotion, notamment auprès d'acheteurs, de constructeurs, d'architectes et d'investisseurs étrangers, des produits forestiers québécois qui sont respectueux de l'environnement et issus de **forêts gérées de manière responsable et durable**.

L'**Université Western Michigan** à Kalamazoo, qui offre une formation en génie chimique et pâtes et papiers, a des installations de recherche et développement reconnues mondialement. Le **Forest Products Laboratory**, basé à Madison au Wisconsin, possède des installations de

haut calibre, utilisées par des chercheurs québécois lors de collaborations sur des sujets liés notamment aux incendies, à l'identification du bois à des fins illégales ou au maintien de normes et codes relatifs aux produits du bois. Les institutions universitaires, telle l'**Université Laval**, et de recherche et développement québécoises, comme **FPInnovations**, souhaitent partager ou augmenter leur savoir-faire dans ces domaines.

Le Bureau de promotion des produits du bois du Québec (BPPBQ ou QWEB) est un organisme à but non lucratif, financé en partie par le Gouvernement du Québec, dont le mandat consiste à **développer les marchés pour les produits du bois** du Québec et à promouvoir l'utilisation du bois. Une collaboration et un arrimage des efforts de la DQC et du QWEB pourraient permettre d'optimiser le développement des marchés pour les produits de deuxième et de troisième transformation du bois du Québec.

À titre d'exemple, l'initiative « **Vision 2030** », lancée par le QWEB en collaboration avec le Gouvernement du Québec, a pour but de faire passer les exportations de **bâtiments préfabriqués**, principalement en bois, de 390 M\$ (en 2016) à 3 G\$ en 2030.

Le MFFP met en avant le développement de nouveaux marchés dans sa **Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023**. La Stratégie inclut notamment des mesures visant à faciliter l'accès à l'exportation pour les entreprises québécoises et la réalisation d'un diagnostic du transport maritime des produits forestiers.

Le secteur forestier constitue un secteur d'importance sur lequel le Québec doit miser dans le cadre du prochain **Plan d'action du gouvernement du Québec pour la croissance des investissements étrangers et des exportations**, qui succédera à la Stratégie québécoise d'exportation 2016-2020. Les mesures de ce plan permettront d'appuyer et d'augmenter les exportations de produits forestiers sur le territoire de la DQC.

5. Collaboration utile de la Délégation du Québec à Chicago pour l'avancement du secteur forestier québécois

En réalisant une **veille stratégique** afin d'informer le MFFP d'éléments susceptibles d'influencer les échanges commerciaux de produits forestiers, par exemple :

- La publication, dans les médias locaux, d'articles concernant **l'expansion ou la fermeture d'entreprises américaines** du secteur forestier ou des projets d'investissements majeurs dans l'industrie des produits forestiers;
- Les **interventions** de parties prenantes **auprès des gouvernements** sur des sujets d'ordre forestier;
- Les déclarations publiques (d'élus gouvernementaux, de figures politiques, de groupes d'intérêts) sur des sujets concernant le **conflit du bois d'œuvre résineux**;
- Les commentaires publics de groupes d'intérêts ou parties prenantes relativement à **l'aménagement durable des forêts** du Québec;
- Les modifications des **règlements** ou des **normes de construction** ayant un impact significatif positif ou négatif sur l'utilisation du bois dans la construction;
- L'instauration ou le **changement des cibles climatiques** ou des **programmes** d'incitatifs **financiers** pouvant influencer sur la demande américaine de produits forestiers, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de bioproduits de source forestière.

En valorisant, lors de **représentation auprès des décideurs** locaux et des principaux acheteurs de produits forestiers québécois, le secteur forestier du Québec, notamment les éléments suivants :

- Le **régime forestier du Québec**, lorsque l'aménagement durable de la forêt boréale est ciblé;
- Les **produits** forestiers québécois, qui sont respectueux de l'environnement et issus de **forêts gérées de manière responsable et durable**;
- Les entreprises québécoises et les occasions d'investissement dans ce secteur.

En soutenant **les efforts de** l'industrie forestière québécoise, notamment :

- Lors d'activités de promotion des produits forestiers du Québec faites par le QWEB ou lors de missions économiques sur le territoire de la DQC;
- En contribuant à la visibilité du Québec en participant à des manifestations d'envergure dans l'industrie des produits forestiers se tenant sur le territoire de la DQC.
- En collaborant aux efforts québécois de développement de meilleures pratiques en matière d'innovation dans l'industrie des produits forestiers et dans le secteur de la construction en bois, entre autres **en facilitant le maillage** avec des institutions universitaires et sectorielles.

6. Personnes-ressources au MFFP

Relations intergouvernementales, internationales et soutien à la gestion du régime forestier	Études économiques et commerciales
<p>Martin Pelletier, ing. f., M. Sc. Env. Directeur Direction du soutien à la gestion du régime forestier</p> <p>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-203 Québec (Québec) G1H 6R1 Téléphone : 418 627-8666, poste 4979 Cellulaire : 418 932-1073 martin.pelletier@mffp.gouv.qc.ca</p>	<p>Zoé Chamberland, ing. f. Chef de service Service des études économiques et commerciales Direction de la modernisation de l'industrie des produits forestiers</p> <p>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-202 Québec (Québec) G1H 6R1 Téléphone : 418 627-8644, poste 4273 zoe.chamberland@mffp.gouv.qc.ca</p>

7. Annexe statistique

Tableau 1 : Exportations de produits forestiers du Québec vers les États du territoire de la Délégation du Québec à Chicago

État	Exportations totales du Québec en 2018	Principaux groupements de produits exportés (non exhaustif)	Part de la DQC	Part des É.-U.	Part mondiale
Michigan	484 M\$	Bois d'œuvre résineux (144 M\$) Papiers et cartons (126 M\$) Panneaux (81 M\$)	20 %	6 %	5 %
Illinois	475 M\$	Papiers et cartons (240 M\$) Bois d'œuvre résineux (41 M\$) Boîtes (40 M\$)	20 %	6 %	5 %
Wisconsin	421 M\$	Papiers et cartons (188 M\$) Pâte de bois (120 M\$) Bois d'œuvre résineux (30 M\$)	17 %	5 %	4 %
Ohio	409 M\$	Papiers et cartons (137 M\$) Panneaux (91 M\$) Bois d'œuvre résineux (81 M\$)	17 %	5 %	4 %
Indiana	297 M\$	Papiers et cartons (117 M\$) Bois d'œuvre résineux (63 M\$) Ouvrages en bois (41 M\$)	12 %	4 %	3 %
Missouri	121 M\$	Papiers et cartons (58 M\$) Pâte de bois (31 M\$) Papier journal (11 M\$)	5 %	1,44 %	1,2 %
6 autres États	225 M\$	Papiers et cartons (109 M\$) Bois d'œuvre résineux (26 M\$) Pâte de bois (20 M\$)	9 %	3 %	2,2 %
Ensemble de la DQC	2 434 M\$	Papiers et cartons (976 M\$) Bois d'œuvre résineux (388 M\$) Panneaux (256 M\$) Pâte de bois (215 M\$) Papier journal (168 M\$)	100 %	29 %	23 %
États-Unis	8 364 M\$			100 %	80 %
Total mondial	10 468 M\$				100 %

Sources de données : Statistiques Canada, *Global Trade Tracker*. Chapitres SH 44, 47 et 48. En millions de dollars canadiens. Classement par grands sous-groupes de produits. Part des exportations : en valeur.

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

L'aménagement durable des forêts au Québec

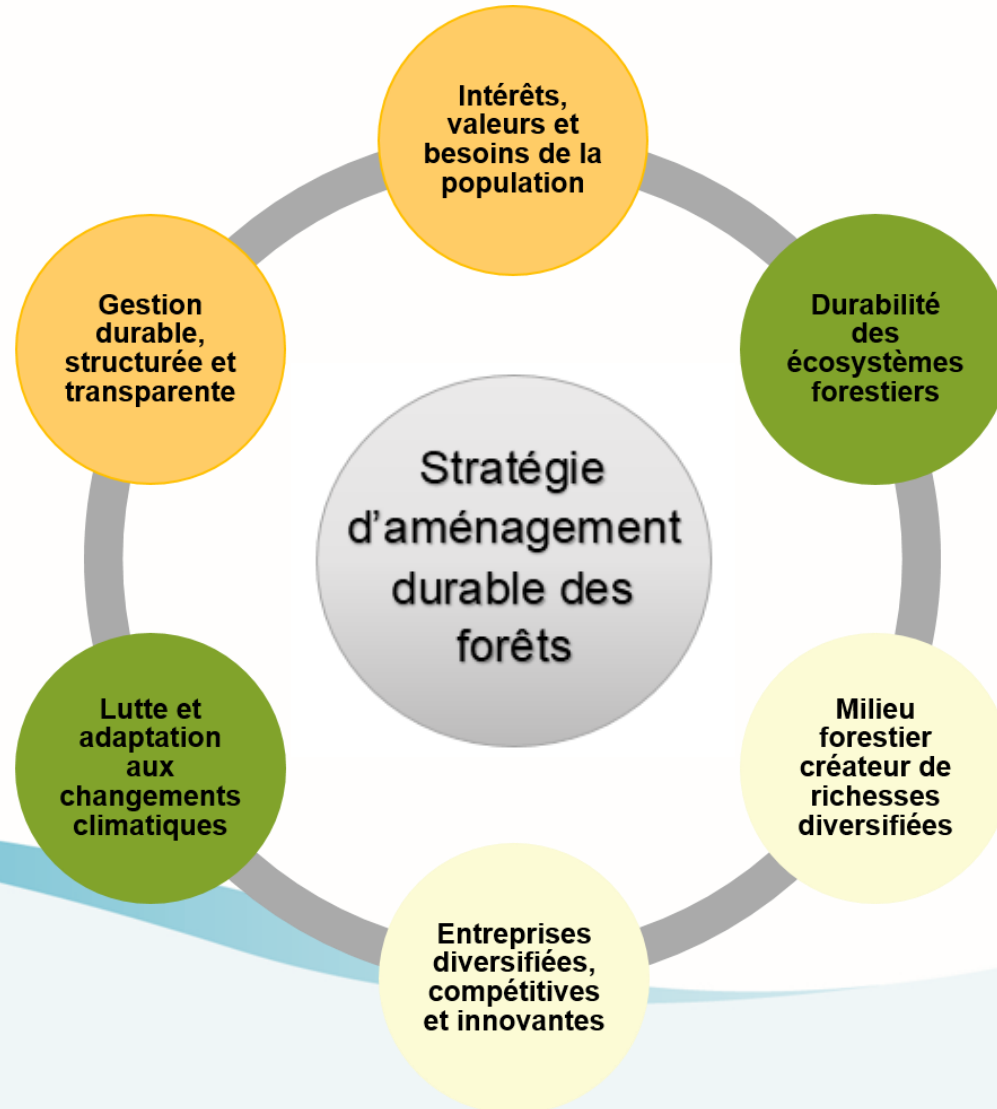
La fondation de toute une industrie

Le Québec forestier en chiffres

- 2 % des forêts mondiales
- 1 668 000 km²
- 20 % des forêts canadiennes
- 92 % forêts publiques

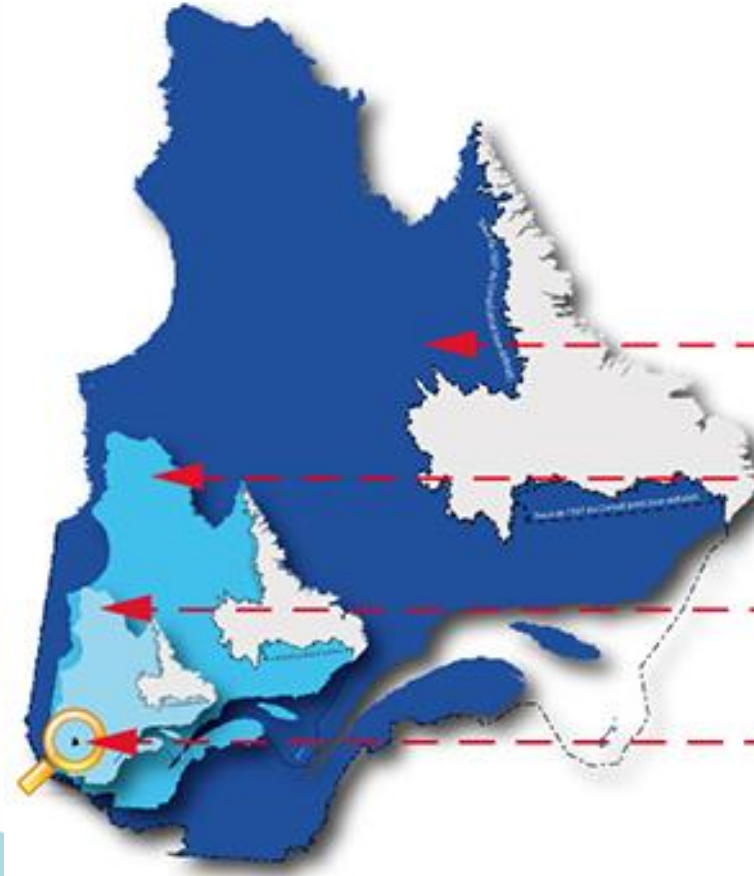


Une stratégie pour progresser en aménagement durable



Une forêt aménagée de façon durable

- Aménagement durable et écosystémique
- Forêt naturelle
- Gestion intégrée
- Moins de 1 % de la forêt est récoltée annuellement
- Aucune déforestation



Total area of Québec
170 million hectares

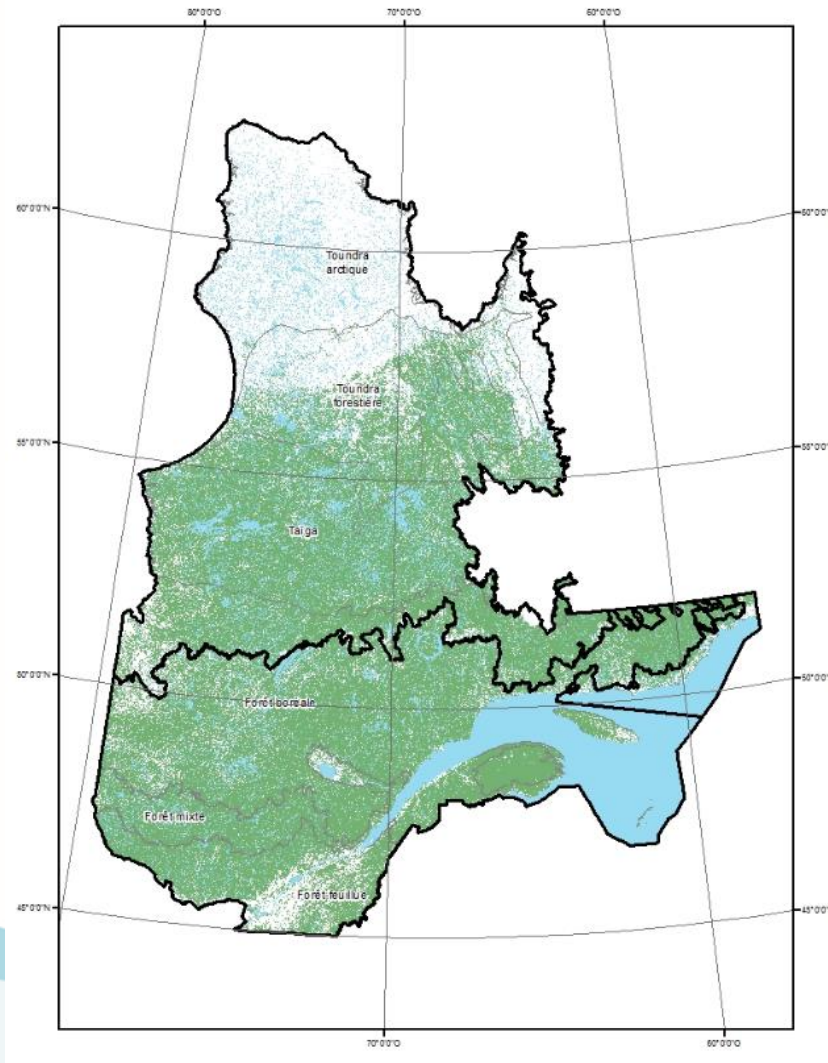
Area covered by forests
76 million hectares

Area under management
33 million hectares

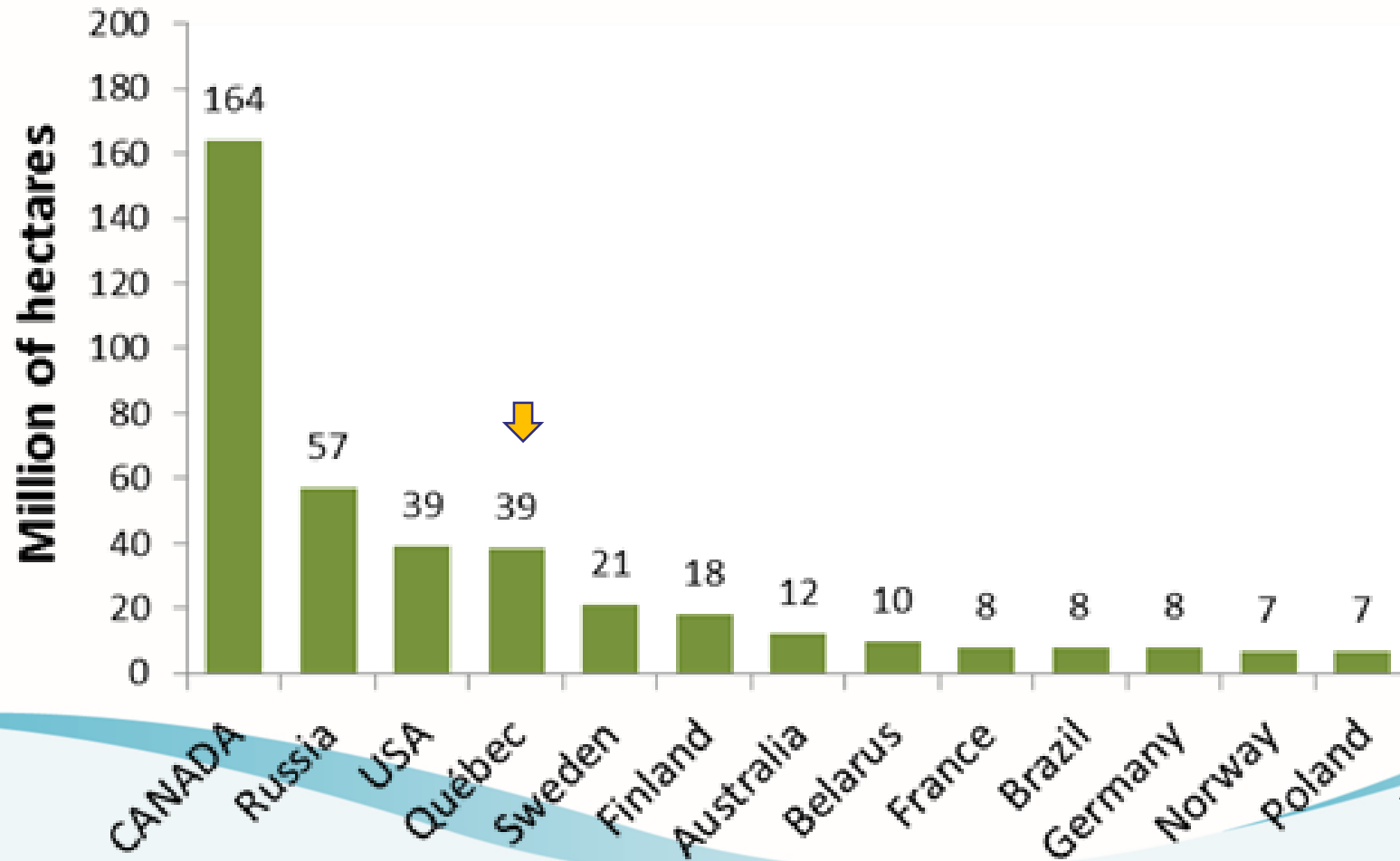
Area harvested annually
166,000 hectares

Une gestion forestière de haut calibre

- Limite nordique, qui permet de soustraire 42 % de la forêt boréale aux activités d'aménagement forestier
- 90 % des paysages forestiers intacts protégés



Certification forestière



Adapted from: certificationcanada.org
2018 Year-end

Gestion participative

- Consultation de la population
- Participation des communautés autochtones
 - Régime forestier et mécanisme de consultation adaptés
 - Respect des droits
 - Occasions de développement économique



Le secteur forestier au Québec

En 2018,

- PIB de plus de **6,5 milliards de dollars (G\$)**;
- Près de **1 800 établissements** et **60 000 travailleurs**;
 - 300 usines de 1^{re} transformation du bois.
 - 1500 usines de 2^e et 3^e transformation du bois.
- Livraisons manufacturières d'une valeur **de plus de 19 G\$**;
- Exportations mondiales d'environ **10,5 G\$**, ce qui représente **10% de l'ensemble des exportations du Québec**;
- Génère des retombées économiques dans plus de **900 municipalités**, soit 83 % des municipalités du Québec.

Des interventions ciblées pour l'économie du Québec et de ses régions

- L'innovation
- La modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés
- Les réglementations et les politiques publiques
- L'environnement d'affaires
- Les marchés



Photo: ville de Québec



Haut potentiel de lutte contre les changements climatiques

- Atténuation
 - Intensification de l'aménagement
 - Séquestration du carbone
 - Substitution
- Adaptation
 - Stratégie d'adaptation aux changements climatiques en cours d'élaboration



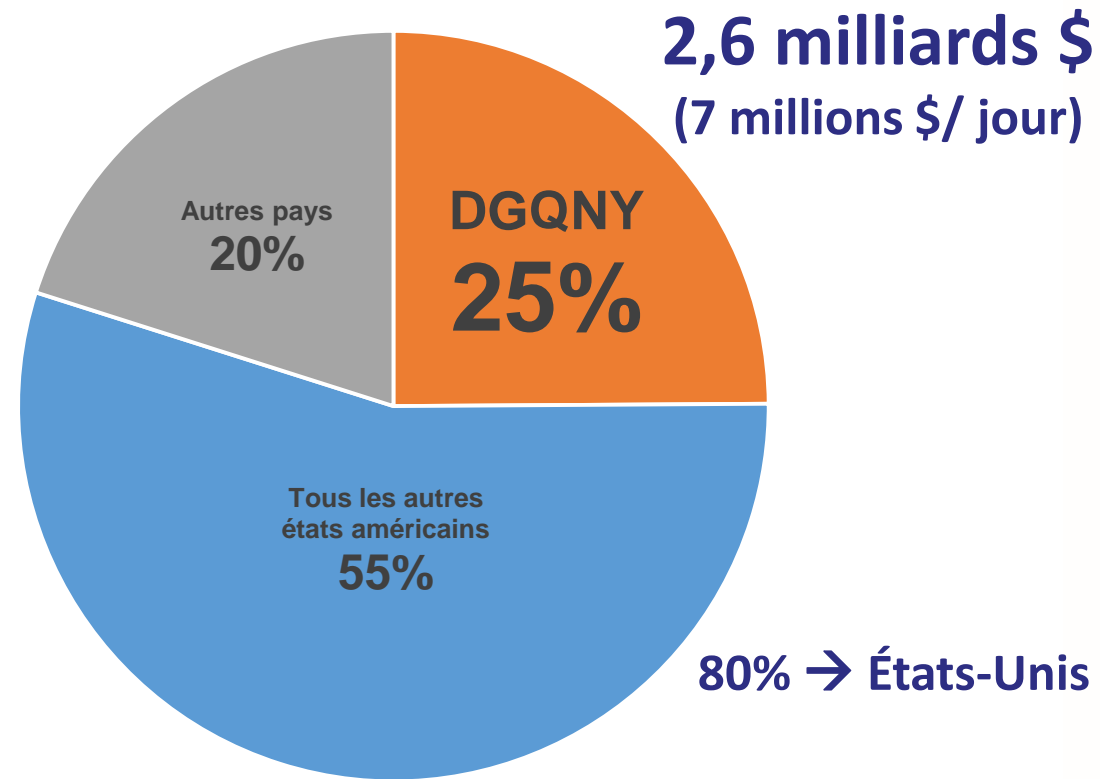
Messages clés

- L'aménagement forestier durable est au cœur du régime forestier québécois
- Le secteur forestier québécois mise sur l'innovation
- La forêt et les produits du bois font partie de la solution en matière de lutte contre les changements climatiques

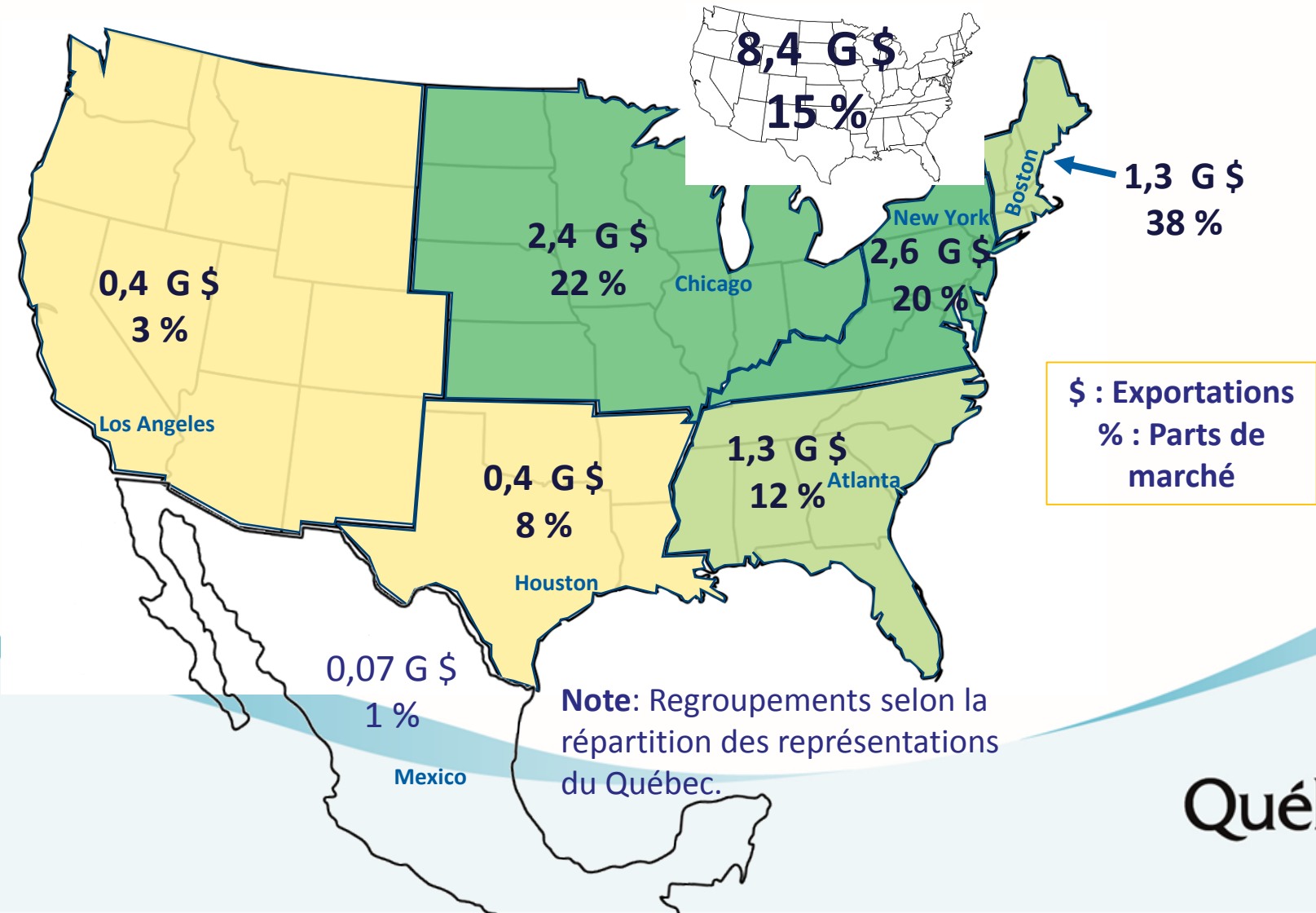


Les échanges commerciaux de produits forestiers entre le Québec et le territoire de la Délégation générale du Québec à New York

Le territoire de la DGQNY attire le quart des exportations mondiales de produits forestiers du Québec

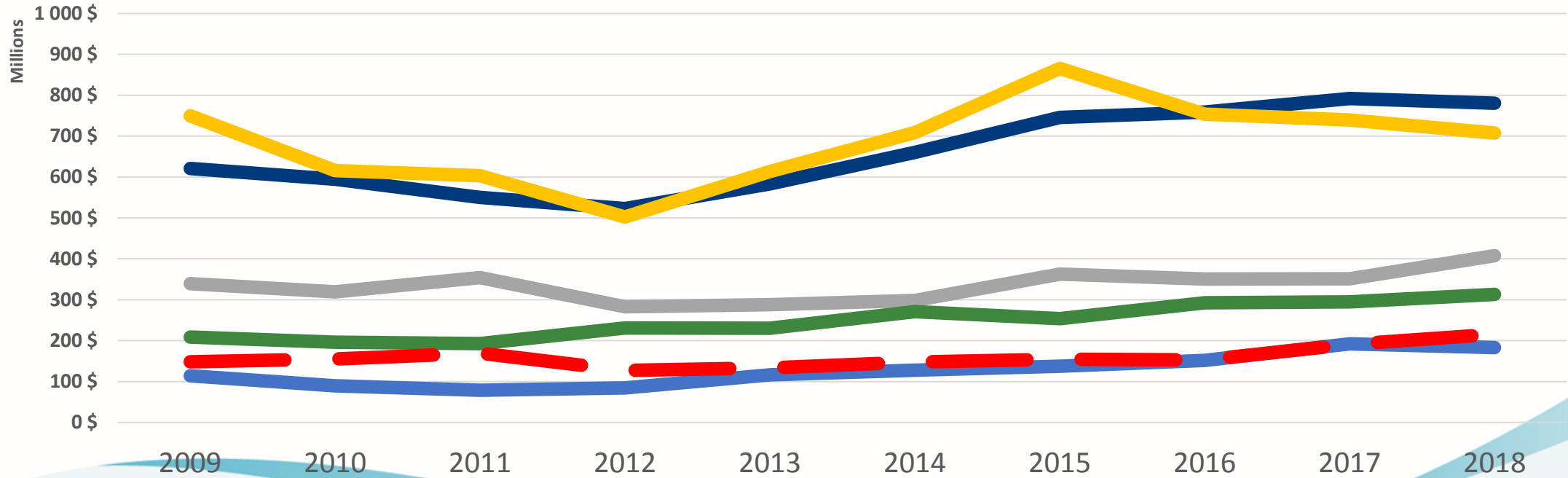


Le territoire de la DGQNY est la principale destination des exportations de produits forestiers du Québec aux États-Unis (2018)



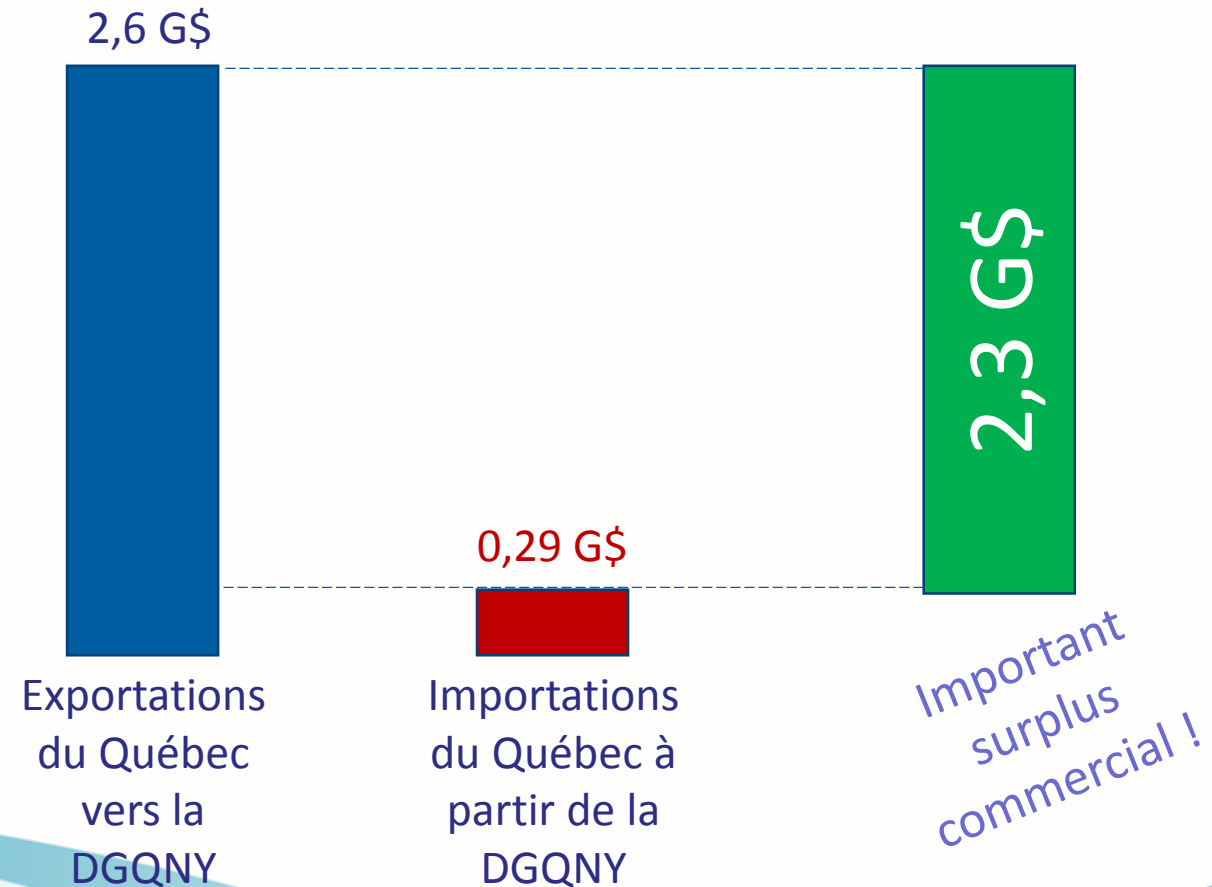
Les états de New York et de la Pennsylvanie s'échangent la 1^{re} place comme principal importateur de produits forestiers du Québec parmi ceux de la DGQNY... et des États-Unis! (3^e: MA, 4^e: MI)

Exportations de produits forestiers du Québec sur le territoire de la DGQNY

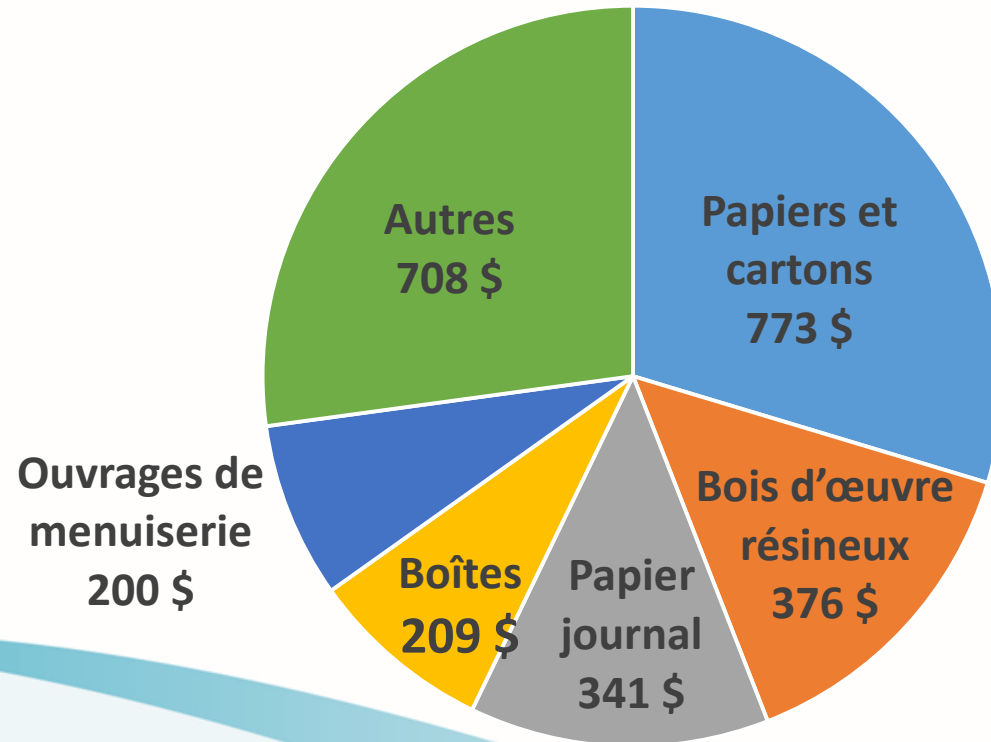


- New York
- Pennsylvanie
- New Jersey
- Virginia
- Maryland
- Autres états

Les échanges commerciaux de produits forestiers avec le territoire de la DGQNY contribuent grandement à l'amélioration de la balance commerciale du Québec



Principaux groupes de produits forestiers québécois exportés vers le territoire de la DGQNY (2018, en M\$)



Litige commercial du bois d'œuvre résineux

- **Novembre 2016** : dépôt d'une plainte de la **U.S. Lumber Coalition** au **Département du Commerce américain (DoC)** accusant le Canada de subventionner ses exportations de bois d'œuvre résineux;
- **Novembre 2017** : suite à l'enquête du *DoC*, les exportations canadiennes vers les États-Unis sont sujettes à des **tarifs douaniers combinés de 20 %** (droits compensateurs et antidumping);
- **Novembre 2017** : Le Canada dépose une contestation formelle de la décision américaine auprès des instances de l'**ALÉNA** et l'**OMC**.
- **Aujourd'hui** : Les mécanismes de contestation sont toujours en cours et le *DoC* continue d'appliquer les tarifs. Les **droits tarifaires**, combinés à des **conditions de marché plus difficiles** depuis la fin 2018, affectent la rentabilité et la compétitivité des scieries québécoises sur le territoire américain.
- La **National Association of Home Builders** mentionnait en 2018 que « les tarifs sur le bois d'œuvre canadien agissent comme une taxe pour les constructeurs et rend le logement moins abordable pour les familles américaines ». Les États-Unis ne sont pas autosuffisants et ont « besoin d'un approvisionnement prévisible et stable de bois canadien. »

Enjeux sectoriels

- Assurer la fluidité des échanges commerciaux
 - Toute variation de la consommation américaine ou entrave au commerce est ressentie directement par les producteurs québécois. Des produits d'une valeur de 7 millions \$ transite quotidiennement vers la DGQNY. Il est donc important d'identifier rapidement toute situation qui pourrait venir perturber les relations d'affaires existantes ainsi que le développement de celles-ci.
- Développement des parts de marché
 - Efforts de diversification des produits
- Promotion du régime forestier québécois
 - Contrer la désinformation auprès des acheteurs américains

La promotion du régime forestier québécois

Pour maintenir une économie
forestière prospère

Des interventions ciblées pour défendre le régime forestier québécois

- 2014-2016
 - Campagnes environnementales affectant les entreprises forestières québécoises et l'image de marque du Québec
 - Demandes d'entreprises forestières pour intervenir directement en vue de rassurer leurs acheteurs
 - 25 multinationales et organismes rencontrés (SM et SMAF)

Des actions variées pour promouvoir le régime forestier québécois

- 2017 à maintenant
 - Accalmie des campagnes environnementales
 - Saisir l'occasion pour maintenir des liens avec les acheteurs
 - Litige sur le bois d'œuvre résineux prédominant
 - Nécessité de diversifier / organiser / anticiper

Mise en œuvre d'un plan de promotion du régime forestier

- Objectifs
 - Faire reconnaître le Québec pour sa gestion forestière responsable
 - Contribuer à l'accès aux marchés pour les entreprises forestières québécoises
 - Contribuer au maintien de la certification forestière
 - Promouvoir les pratiques forestières durables
 - Rectifier les faits erronés véhiculés sur l'aménagement de la forêt boréale québécoise
- Collaboration étroite avec l'industrie, les partenaires et les ONGE

Pistes de collaboration

- **Veille stratégique;**
 - Informer le MFFP d'éléments susceptibles d'influencer les échanges commerciaux de produits forestiers;
- **Représentation** auprès des décideurs locaux et des principaux acheteurs de produits forestiers québécois;
 - Valoriser le régime forestier du Québec, ses entreprises et ses produits respectueux de l'environnement;
- **Soutenir les efforts** de l'industrie forestière québécoise, par exemple:
 - En contribuant à la visibilité du secteur forestier du Québec lors d'événements d'envergure, d'activités de promotion tenues par le QWEB ou de missions économiques;
 - En collaborant aux efforts québécois de maillage en matière d'innovation.

Les marchés et la certification du Forest Stewardship Council (FSC)

Note d'information

1. CONTEXTE

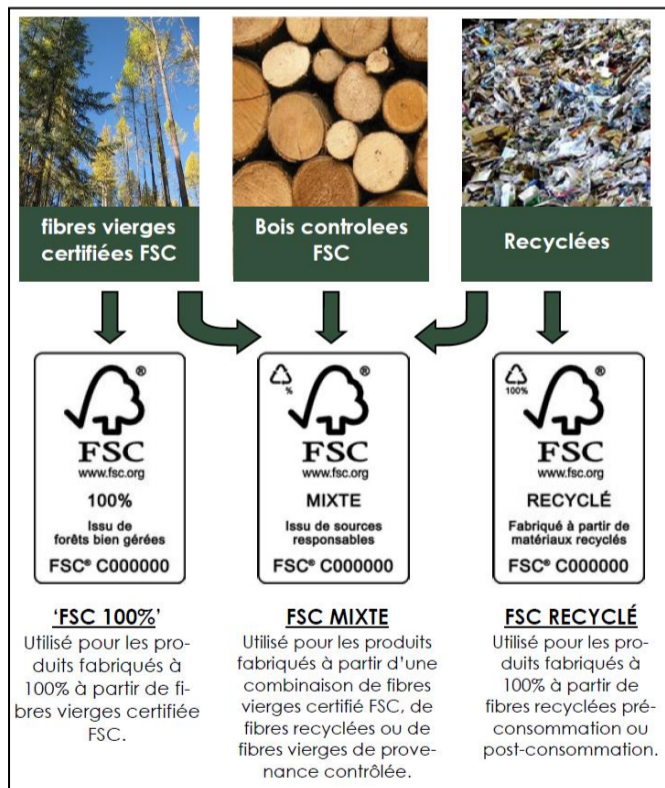
Le Forest Stewardship Council (FSC) a été fondé à Toronto en 1993 à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, tenue à Rio de Janeiro. Le FSC se voulait une initiative non gouvernementale de portée internationale pour encadrer les déclarations de durabilité à une époque où l'environnement occupait une place importante sur la scène internationale pour combattre, entre autres, la perte des forêts tropicales. La norme FSC a été élaborée à l'origine par un regroupement d'intervenants forestiers, sous l'égide du World Wide Fund for Nature (WWF), en réponse à l'achoppement des négociations internationales sur la création d'un outil légalement contraignant pour la gestion des forêts. Les groupes environnementaux et les nations autochtones favorisent la certification FSC. Le marché peut donc être influencé par les actions de ces groupes.

Le 3 juin 2019, le FSC Canada a publié sa nouvelle norme nationale d'aménagement forestier pour le Canada. L'Association des produits forestiers du Canada a indiqué qu'elle souscrivait à cette nouvelle certification et qu'elle avait participé au processus de consultation du FSC. La date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme d'aménagement forestier est le 1^{er} janvier 2020, mais l'industrie forestière aura 1 an pour s'y conformer. À cette dernière s'ajoute l'évaluation nationale de risque FSC en matière de bois contrôlé pour le Canada qui est entrée en vigueur le 26 juin 2019. Les détenteurs d'un certificat du FSC (chaîne de traçabilité incluant le bois contrôlé) auront 6 mois pour s'y conformer, soit jusqu'au 26 décembre 2019.

Ces deux documents normatifs du FSC amènent de nouveaux défis aux entreprises forestières qui désirent maintenir cette certification. Des enjeux se situent notamment autour du concept de bois contrôlé de la certification de la chaîne de traçabilité FSC¹ qui est essentiel à certains types de produits comme les pâtes et papiers ou les panneaux de particules utilisant l'étiquette FSC Mixte. Le concept de bois contrôlé a été conçu pour garantir que le bois non certifié utilisé dans la fabrication de produits certifiés ne provient pas de sources inacceptables.

FSC définit cinq catégories de bois qui doivent être exclues de toute production FSC, soit :

- le bois de sources illégales;
- le bois issu de la violation des droits de la personne (incluant des considérations en lien avec les peuples autochtones);
- le bois issu de territoires où de hautes valeurs de conservation sont menacées par les activités d'aménagement forestier (ou paysages forestiers intacts);
- le bois issu de forêts converties en plantation ou à un usage non forestier;
- le bois issu d'arbres génétiquement modifiés.



¹ La certification de la chaîne de traçabilité (CDT) permet le lien entre les consommateurs et des forêts gérées de manière durable en permettant le suivi des produits depuis la forêt jusqu'à la tablette du magasin.

art. 22 et 37

Il incombe donc d'évaluer les exigences du marché pour la norme FSC (gouvernements et acheteurs privés), tout en ayant d'abord une vue d'ensemble des différentes normes de certifications forestières et des chaînes de traçabilité.

2. NORMES DE CERTIFICATIONS FORESTIÈRES ET DE CHAÎNES DE TRAÇABILITÉ

Certification forestière

Plusieurs systèmes de certification forestière volontaire existent à travers le monde, chacun ayant ses particularités. Au Canada, trois normes sont en application :

- la norme du Sustainable Forestry Initiative (SFI);
- la norme FSC ;
- la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA).

Au Québec et au Canada, en termes de superficie, c'est la certification SFI qui est la plus répandue suivi du FSC².

Dans le monde, deux grands systèmes de certification forestière sont en compétition. D'abord le FSC qui est actif à l'échelle internationale et qui approuve des normes nationales, comme celle du Canada, devant respecter des principes et critères internationaux. Puis, le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)³ aussi d'envergure internationale, qui reconnaît les systèmes de certification nationaux tant privés que publics répondant à des critères internationaux. Le PEFC a vu le jour à Paris en 1999 grâce, notamment, aux associations européennes de producteurs de bois privés qui estimaient que le FSC n'était pas adapté à leurs réalités ou moyens. Les systèmes de certification SFI et CSA sont reconnus par le PEFC.

Selon Écohabitation⁴ : « la différence entre le FSC et les autres certifications réside principalement en ce qui a trait à la gouvernance et au rayonnement. Le FSC est mondial et il représente la société civile (dont les groupes écologistes), les autochtones, les communautés, les syndicats, les chambres de commerce, les chambres économiques et les producteurs. Le processus est démocratique : chaque intervenant a un vote et le consensus est recherché. La certification SFI, quant à elle, est une certification nord-américaine représentée essentiellement par l'industrie et des nominations de la société civile, mais sans droit de vote. Quant à la certification de la CSA, elle est basée sur la norme ISO, mais n'a ni système de gouvernance ni processus démocratique. Ces différences font en sorte que les grands joueurs mondiaux demandent de plus en plus FSC ». Le FSC comporte aussi des exigences uniques telles que le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations, la conservation des paysages forestiers intacts et une protection accrue de l'habitat des espèces menacées.

Certification de la chaîne de traçabilité

Il existe aussi des certifications pour la chaîne de traçabilité. Une chaîne de traçabilité est un ensemble d'exigences administratives et techniques relatives à la traçabilité le

2 https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PortraitStatistique_2018.pdf et <http://certificationcanada.org/wp-content/uploads/2019/04/SFMCertificationbyStandard2018FR.pdf>

3 En anglais, PEFC signifie *Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes*.

4 <https://www.ecohabitation.com/guides/1221/origines-avantages-tracabilite-et-cout-lisez-notre-questionsreponses-pour-bien-comprendre-la-certification-fsc/>

long d'une chaîne d'approvisionnement. La chaîne peut s'étendre de la forêt à la première usine qui reçoit le bois (une chaîne de traçabilité « forêt ») ou encore de la forêt jusqu'au consommateur, en passant par toutes les étapes de production (une chaîne de traçabilité « produit »). La certification de la chaîne de traçabilité complète la certification forestière en vérifiant le lien entre la forêt certifiée et le produit sur le marché⁵. Le principe de base est qu'à chaque fois où il y a transfert du droit de propriété de la matière première, un nouveau certificat de traçabilité est requis.

FSC et SFI ont élaboré leur propre norme de chaîne de traçabilité ce qui n'est pas le cas pour CSA. Par ailleurs, FSC inclut déjà les exigences de traçabilité en forêt dans la norme d'aménagement forestier. Il est aussi possible d'implanter une chaîne de traçabilité PEFC pour les produits SFI et CSA, ce qui permet de les étiqueter comme des produits certifiés sur les marchés autres qu'en Amérique du Nord. Les entreprises qui désirent se doter d'une chaîne de traçabilité certifiée doivent développer et instaurer des procédures conformes au système de certification forestière de leur choix. La chaîne de traçabilité est par la suite vérifiée périodiquement par un organisme indépendant dûment accrédité.

3. FSC ET LES ENJEUX POUR LES MARCHÉS

Le système FSC a été conçu pour s'assurer que la gestion des forêts respecte certains critères d'aménagement durable des forêts et d'en faire la promotion sur les marchés à l'aide d'une marque de commerce. La commercialisation de produits certifiés FSC ou autre contribue ainsi à la promotion de saines pratiques forestières à travers le monde.

De plus, au cours des dernières années, la sensibilité aux enjeux environnementaux à travers le monde s'est accrue. On peut citer comme exemple la vive réaction de la communauté internationale face aux feux de forêt d'origine humaine en Amazonie au Brésil à l'été 2019, le mouvement international autour de Greta Thunberg concernant la journée de grève pour le climat de septembre 2019 ou les critiques de Greenpeace Canada envers le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour mettre en place des mesures plus contraignantes visant la protection du caribou boréal. De plus, selon un sondage CROP de février 2019, les milléniaux (jeunes âgés de moins de 35 ans) sont préoccupés par les enjeux écologiques actuels, mais ils ont aussi un sentiment d'impuissance⁶. L'industrie forestière québécoise doit rester à l'affût des sensibilités écologiques des communautés internationales, locales et des consommateurs futurs.

4. L'OFFRE POUR LES PRODUITS FORESTIERS CERTIFIÉS

Par manque de données globales sur l'offre des produits certifiés, l'évaluation de l'offre mondiale est basée sur la superficie forestière certifiée. Selon la FAO, entre 2000 et 2014, la superficie forestière mondiale couverte par une certification FSC ou PEFC⁷ est passée de 14 millions d'hectares à 438 millions d'hectares (11 % de la superficie forestière mondiale). De cette superficie, 58 % était certifiée PEFC et 42 % FSC. La FAO estime que l'on peut s'attendre à ce que la superficie de forêt certifiée par les programmes de certification internationaux continue à augmenter. Toutefois, puisque la certification est un instrument volontaire et influencé par le marché, elle est soumise à la demande de produits certifiés qui à son tour est liée aux conjonctures économiques⁸.

En 2016, selon la FAO, le volume total estimé de bois certifié par le FSC et le PEFC était de 689 millions de mètres cubes de bois rond, ce qui correspondait à 38 % de la production mondiale de bois rond industriel⁹.

⁵ https://www.fpac.ca/wp-content/uploads/publications/fr/certification/FPAC_CertificationBrochureFRENCH_Nov2011F_FORWEB_SINGLES.pdf

⁶ <https://lactualite.com/societe/connaissez-vous-vraiment-vos-millenniaux/>

⁷ Tel que mentionné, les certifications SFI et CSA sont reconnues par le PEFC.

⁸ <http://www.fao.org/3/a-i4793f.pdf>

⁹ <http://www.fao.org/3/I9535FR/i9535fr.pdf>. De plus, la FAO définit le bois rond industriel comme du « bois dans son état naturel après abattage, avec ou sans écorce; il peut être rond, fendu ou grossièrement équarri. Il est utilisé à des fins industrielles, soit sous sa forme ronde (poteaux électriques, pieux, etc.), soit comme matière première à transformer en produits industriels (bois scié, panneaux, pâte à papier, etc.) ».

Au Québec, le premier certificat accordé en vertu d'une norme d'aménagement forestier a été attribué en 2002 par le FSC. Tous systèmes de certification confondus, la superficie forestière certifiée au Québec est passée de 27 064 hectares à plus de 38 millions d'hectares à la fin de 2018¹⁰. La superficie forestière certifiée FSC diminue de façon régulière depuis 2013, les entreprises étant de plus en plus nombreuses à opter pour la certification SFI. La proportion de la superficie des unités d'aménagement certifiée est actuellement de 46 % pour FSC (66 % à la fin de 2013) contre 70 % pour SFI (51 % à la fin de 2013).

5. LA DEMANDE POUR LES PRODUITS FORESTIERS CERTIFIÉS

Exigences des pays

Après des échanges avec Affaires mondiales Canada, le Bureau de promotion des produits du bois du Québec et certaines recherches, aucun pays n'exige une certification FSC ou du PEFC (ex. SFI, CSA)¹¹ pour les produits importés. Ainsi, la certification forestière et la chaîne de traçabilité reste une initiative volontaire des entreprises qui souhaitent y participer. Toutefois, le fait de détenir une telle certification forestière (par exemple : FSC, PEFC ou SFI) peut être utilisé par les gouvernements pour évaluer la conformité aux réglementations ou aux politiques du pays et ainsi répondre aux exigences à l'importation. La certification forestière est donc un moyen pour les importateurs (et par le fait même, l'exportateur) de démontrer qu'ils respectent les obligations de diligence imposées par les gouvernements comme en Australie, au Royaume-Uni, en Europe ou en Corée du Sud.

À titre d'exemple, en matière de **bois illégal**, l'initiative Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) de l'Union européenne (UE) cherche à lutter contre la coupe illégale en renforçant la gestion durable et légale des forêts, en améliorant la gouvernance et en favorisant le commerce des produits du bois issu d'une production licite. Le règlement sur le bois de l'UE a été établi dans le cadre du plan d'action FLEGT pour combattre l'exploitation forestière illégale en veillant à ce que seuls le bois et les produits ligneux licites soient vendus dans l'UE.

De plus, en 2008, aux États-Unis, la Loi Lacey qui bannissait le trafic d'espèces sauvages illégales depuis 1900 a été modifiée pour englober les produits du bois et le papier et interdire ainsi le commerce de produits ligneux provenant de sources illicites. D'autres pays, comme l'Australie et la Suisse, ont adopté des textes similaires interdisant l'importation et la transformation de bois et de produits dérivés d'un bois abattu illégalement. Le 1^{er} octobre 2018, la Corée du Sud a aussi adopté des modifications à sa Loi sur l'utilisation durable du bois liée à l'abattage illégal d'arbres. Les nouvelles dispositions obligent les importateurs coréens de certains produits du bois à fournir de la documentation démontrant que ces produits ont été récoltés légalement dans les pays partenaires.

Selon la FAO (2018)¹², pour les **marchés publics**, de nombreux pays mettent en œuvre des politiques d'achat public durable de produits du bois. Les initiatives internationales contre le déboisement, la dégradation de la forêt et la production illégale et non durable de bois ont conduit à élaborer des politiques d'acquisition des produits du bois. En 2014, on comptait 21 pays d'Europe et 6 pays en dehors de l'Europe ayant adopté des politiques d'achat public de bois comprenant des critères relatifs à la légalité ou à la durabilité. Ces politiques diffèrent dans leur conception et leur niveau de mise en œuvre, mais toutes stimulent la demande de bois certifié, et donc exploité légalement et durablement, ce qui oriente positivement la gestion des forêts, contribuant ainsi à la concrétisation des engagements internationaux et des conventions internationales.

¹⁰ Données de l'APFC pour le 31 décembre 2018, validées et corrigées par le MFFP

¹¹ La certification SFI est reconnue par le PEFC.

¹² <http://www.fao.org/3/I9535FR/i9535fr.pdf> p.58

La demande du secteur privé pour les produits FSC

L'hypothèse derrière le concept de certification, notamment par les groupes environnementaux, est qu'il y a une demande pour des produits forestiers provenant d'une forêt aménagée de façon durable et que les consommateurs sont prêts à payer une prime pour des produits certifiés ou qu'à prix égal ils choisiront ces produits. Voici des exemples d'acheteurs (non exhaustifs) du secteur privé qui favorisent la certification FSC.

Produits du bois

Pour les produits du bois, Home Depot a rédigé sa première politique d'achat en matière de bois en 1999 afin de protéger les forêts en voie de disparition et d'assurer l'approvisionnement en bois pour les générations futures¹³. De 1999 à 2017, Home Depot a réussi à convaincre ses fournisseurs de l'importance de favoriser des pratiques forestières durables. Home Depot s'est engagé à privilégier le bois provenant de forêts gérées de façon responsable et à ne pas acheter celui qui provient de régions où les forêts sont en voie de disparition. L'entreprise indique qu'elle vend plus de bois certifié par le FSC que tout autre détaillant en Amérique. Elle incite aussi le plus grand nombre de fournisseurs à se procurer du bois certifié par le FSC. Home Depot a commencé à privilégier les achats d'articles en bois certifié par le FSC dès 1999.

En novembre 2008, RONA, le plus important distributeur et détaillant canadien de produits de quincaillerie, de rénovation et de jardinage, a dévoilé une politique d'approvisionnement en produits du bois indiquant sa préférence pour les produits certifiés FSC.

L'entreprise IKEA a également une politique de durabilité en matière de produits issus de la forêt. L'objectif à long terme d'IKEA est que tout le bois utilisé dans ses produits doit être recyclé ou provenir de forêts certifiées et gérées de manière responsable, selon un système reconnu par IKEA. La certification FSC, y compris la gestion de sa chaîne de traçabilité, est le seul système de certification reconnu par IKEA en tant que « source privilégiée ». Afin d'être considérés comme une « source privilégiée », les fournisseurs doivent posséder un certificat de conformité FSC valide¹⁴.

Industrie papetière

Dans l'industrie papetière, plusieurs entreprises sont dédiées à l'achat de produits certifiés FSC (par exemple : FSC Mixte ou FSC Recyclé). En tant que premier imprimeur au Canada, TC Transcontinental achète une quantité importante de papier annuellement. C'est en 2007 que cette entreprise a publié sa première politique en matière d'achat de papiers, dont la portée a été élargie depuis¹⁵. Cette politique en matière d'achat de papiers stipule que TC Transcontinental favorise l'utilisation de papiers contenant le plus grand pourcentage possible de fibres récupérées préconsommation et postconsommation. Lorsque l'utilisation des fibres de bois vierges est requise, l'entreprise accorde une préférence à celles dont la gestion responsable des forêts est certifiée et dont la provenance est authentifiée par une chaîne de traçabilité certifiée. Elle reconnaît les certifications FSC, CSA et SFI pour les pratiques de gestion forestière durable et possède des chaînes de traçabilité certifiées FSC, SFI et PEFC.

Sur son site Internet, Staples dit être le premier vendeur de papier copie en Amérique du Nord. Cette entreprise a une politique d'achat où elle s'est engagée à travailler avec des fournisseurs qui s'approvisionnent et fabriquent des produits certifiés FSC¹⁶. Pour se faire, Staples collabore avec des entreprises telles que Domtar, International Paper, Hewlett-Packard et Kimberly-Clark, qui se sont engagées à soutenir une foresterie responsable en achetant et en fabriquant des produits certifiés FSC.

13 <https://www.homedepot.ca/fr/accueil/information-sur-l-entreprise/notre-communaute/thd-et-l-environnement/politique-d-achat-en-matiere-de-bois.html>

14 https://www.ikea.com/ms/en_JP/pdf/sustainability_report/group_approach_sustainability_fy11.pdf

15 <https://tctranscontinental.com/fr/propos/responsabilite-sociale/achat-ecoresponsable-de-papier>

16 <https://www.staples.com/sbd/cre/marketing/fsc-paper/>

Cascades, The Globe and Mail de même que plusieurs agences de publicité et pratiquement toutes les institutions financières (Desjardins, Banque Scotia, Banque Royale du Canada, Groupe financier TD, Banque de Montréal et Banque Nationale) ont des politiques d'achat privilégiant la norme FSC.

Procter and Gamble a indiqué récemment s'être engagée à augmenter son utilisation de fibres certifiées FSC de 40 % à 75 % d'ici 2025 pour ses produits de marques Charmin, Bounty et Puffs.

Dans sa politique de développement durable¹⁷, Kimberly-Clark affirme avoir l'intention de s'approvisionner uniquement de fibres respectueuses de l'environnement, notamment des fibres recyclées, des fibres alternatives non ligneuses durables (comme le bambou ou la paille de blé) et des fibres ligneuses vierges provenant de fournisseurs dont les activités forestières ou les activités d'achat de fibres ligneuses ont été certifiées par des systèmes de certification forestière reconnus internationalement, tels que le FSC. D'ailleurs, en 2018, les approvisionnements de fibres de l'entreprise étaient certifiés à 70 % par FSC; 24 % par SFI; 3 % par PEFC; 3 % par Cerflor (Brésil) et 3 % par FSC/bois contrôlé¹⁸. Kimberley-Clark détient dans son portefeuille, entre autres, les marques Huggies, Kleenex, Scott, Kotex, Cottonelle, Poise, Depend, Pull-Ups et WypAll.

En 2018, McDonald's a annoncé qu'en 2025, 100 % de ses emballages réservés aux clients proviendraient de sources renouvelables, recyclées ou certifiées. En termes de certification, l'entreprise indique que tout emballage en papier ou carton vendu à McDonald's doit être certifié. McDonald's privilégie les fibres certifiées FSC lorsque celles-ci répondent aux exigences de performance des produits et aux conditions du marché concurrentiel. MacDonalD's utilise aussi d'autres certifications forestières reconnues, comme les systèmes approuvés par PEFC (SFI) et Cerflor (Brésil). D'ici 2020, tous les produits finis provenant de sources potentiellement à haut risque doivent être certifiés FSC. La liste actuelle des pays potentiellement à haut risque, telle que développée par le WWF, comprend : la Russie, la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, le Laos, le Vietnam, le Cambodge et l'Argentine.

Gannett est une société de médias et de marketing de premier plan aux États-Unis qui détient plusieurs journaux, dont le USA TODAY. Elle se procure du papier journal auprès de fournisseurs certifiés par le FSC, dont certains du Québec. Les fournisseurs auprès desquels Gannett achète du papier journal doivent avoir leurs propres programmes de développement durable. L'entreprise n'achète pas de papier journal contenant des fibres provenant de sources illicites, des forêts en voie de disparition, des plantations développées à partir de forêts naturelles récemment défrichées ou des habitats d'espèces en voie de disparition. Le site Internet de l'entreprise indique que l'achat de papier journal recyclé et certifié est parfois limité par la disponibilité et les prix.

Granules de bois

Les granules de bois représentent un marché aussi important pour l'industrie forestière québécoise. La plupart de ces granules sont produits à partir de résidus industriels recueillis dans les moulins à scie et les industries de fabrication du bois. Les autres sources de biomasse sont les résidus des récoltes.

Aux États-Unis, Drax Biomass est un fabricant de granules de bois comprimés. L'entreprise est située à Monroe en Louisiane et a des opérations dans le sud-est des États-Unis. Drax Biomass est un importateur important de granules de bois canadiens. Cette entreprise a en place des politiques d'approvisionnement appuyées sur des certifications de gestion durable des forêts (FSC, PEFC et SFI).

En Europe, le système de certification *Sustainable Biomass Program* (SBP) a été mis en place en 2013 pour les grands acheteurs de granules industriels (typiquement, des

17 <https://www.kimberly-clark.com/en/company/supplier-link/standards-and-requirements/social-compliance/sustainability-policies>

18 <https://www.kimberly-clark.com/en/responsibility/annualreports>

producteurs d'électricité). Le SBP vise à permettre aux utilisateurs de granules de démontrer que la biomasse utilisée pour produire ces granules a été obtenue légalement, de façon durable et qu'elle répond aux différentes exigences réglementaires (par exemple : bilan énergétique et carbone de la chaîne d'approvisionnement). Le SBP répond ainsi aux critères de durabilité de la biomasse des pays européens, notamment la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Les granules de bois certifiés FSC ou PEFC, de même que les programmes approuvés par PEFC, tels que SFI sont conformes au SBP¹⁹. Plusieurs États membres de l'UE, y compris le Royaume-Uni et la Belgique, subventionnent la conversion de centrales au charbon pour utiliser de la biomasse (telles que les granules de bois) comme source d'énergie. Cette tendance est le résultat des politiques climatiques et énergétiques de l'UE²⁰. À titre d'exemple, en 2015 au Royaume-Uni, des installations dédiées ou coalimentées à la biomasse ont reçu plus de 800 millions de livres sterling ou l'équivalent de 1,56 G\$ en subventions du Renewable Obligation Certificate (ROC)²¹. Les granules de bois doivent être certifiées FSC ou PEFC (incluant SFI) pour être acceptées par les centrales participant aux programmes européens de subventions pour l'énergie produite de sources renouvelables.

Certification LEED pour les bâtiments durables

Selon des échanges avec le Groupe AGÉCO, bien que la certification FSC soit prise en compte dans les critères LEED en contribuant à l'obtention de points, la certification FSC n'est pas une exigence pour que le bâtiment soit certifié.

Toutefois, présentement, FSC est le seul système de certification des forêts formellement admissible au système de cotation des bâtiments écologiques LEED. Par exemple, un crédit dans la catégorie « matériaux et ressources » reconnaît la valeur environnementale et sociale des produits du bois certifiés FSC.

De plus, dans le système d'évaluation LEED v4 pour les espaces commerciaux, le FSC est reconnu dans le crédit sur la divulgation et l'optimisation des produits des bâtiments (approvisionnement en matières premières). Selon l'option 2 de ce crédit (pratiques d'extraction de la direction – produits du bois), on peut obtenir le point en utilisant des produits qui équivalent au moins à 25 %, en coût, de la valeur totale des produits de construction installés de manière permanente dans le cadre du projet²².

Dans le même ordre d'idée que l'information précédente, il y a aussi un crédit lié au FSC, mais cette fois-ci pour tout ce qui est ameublement pour les établissements de soins de santé. Le pourcentage de bois certifié FSC rentre dans une équation qui intègre des critères d'approvisionnement responsables et de transparence, dont le résultat doit être supérieur à 30 % (1 point) ou à 40 % (2 points).

Toutefois, en avril 2016, le U.S. Green Building Council (USGBC) a ouvert la porte à d'autres systèmes de certification en émettant une déclaration de conformité de rechange (Alternative Compliance Path [ACP]). Cette ACP reconnaît les produits du papier et les produits forestiers certifiés selon le programme SFI, FSC, CSA, PEFC et American Tree Farm System comme partie intégrante des efforts visant à favoriser l'aménagement forestier responsable au plan environnemental et l'élimination des produits forestiers illégaux de la chaîne d'approvisionnement. L'ACP est un projet pilote utilisé pour tester de nouvelles idées avant une intégration potentielle aux systèmes d'évaluation LEED. Avec cette ACP, les certifications mentionnées peuvent obtenir un point pour le bois certifié selon LEED 2009 et un point pour l'approvisionnement en matières premières conformément à LEED v4. Ce projet pilote (appelée aussi Legal Wood) s'applique pour l'instant qu'aux États-Unis.

19 https://sbp-cert.org/wp-content/uploads/2019/05/SBP_AR2018_FINAL_low.pdf

20 Par exemple, la Directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen

21 <https://www.nrdc.org/sites/default/files/sustainable-biomass-program-partnership-project-ip.pdf>

22 <https://ca.fsc.org/fr-ca/marketplace/fsc-leed>

Entre 2005 et 2015, il y a eu 2091 certifications LEED pour des bâtiments durables au Canada, dont 394 au Québec.

art. 18-19

La Société québécoise des infrastructures a également une politique de développement durable qui ne prescrit pas de certifications particulières²⁴.

6. RECOMMANDATIONS

La certification forestière et de la chaîne de traçabilité reste une initiative volontaire des entreprises qui souhaitent y participer, mais elle est influencée à la hausse par la demande sur les marchés.

La certification forestière est un moyen, mais pas une exigence, pour les importateurs de démontrer qu'ils respectent les obligations de diligence imposées par les gouvernements.

La FAO estime que l'on peut s'attendre à ce que la superficie de forêt certifiée par les programmes de certification internationaux continue à augmenter. Entre 2000 et 2014, les superficies mondiales de certifications FSC et PEFC ont augmenté continuellement.

Dans les produits du bois, les principaux distributeurs et détaillants étudiés s'approvisionnent en bois provenant de forêts gérées de façon responsable. Dans leurs politiques d'achat, ils affichent souvent une préférence pour les produits certifiés FSC, sans toutefois exclure les autres certifications reconnues.

Dans les pâtes et papiers, les entreprises répertoriées privilégient la norme FSC et certaines se fixent même des cibles à atteindre par rapport à celle-ci.

Pour le marché des granules de bois, les acheteurs répertoriés exigent des certifications de gestion durable des forêts comme FSC, PEFC ou SFI.

Bien que FSC soit présentement le seul système de certification formellement admissible au système de cotation des bâtiments écologiques LEED, elle n'est pas une exigence pour que le bâtiment soit certifié. Par contre, en 2016, le USGBC a ouvert la porte à d'autres systèmes de certification (par exemple : SFI) en émettant une déclaration de conformité de rechange applicable aux États-Unis.

Au Québec, un resserrement des normes FSC pourrait avoir comme effet de faire perdre l'accès à des volumes de bois FSC dont certains industriels ont besoin pour répondre à des exigences de clients. Cette situation pourrait survenir d'ici la fin 2020 ou au cours des prochaines années.

Les entreprises sont les mieux placées pour juger de l'importance de conserver ou non leur certification FSC. Toutefois, étant donné que la certification FSC reçoit l'aval des groupes environnementaux et d'attentes sociétales environnementales, le Québec et l'industrie pourraient tirer avantage à trouver des solutions pour maintenir la certification.

Le MFFP ne favorise aucun système de certification en particulier. Il considère cependant que la certification contribue à l'aménagement durable des forêts. Celle-ci constitue une reconnaissance supplémentaire de la qualité de l'aménagement forestier

23 <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/sngp-npms/bi-rp/conn-know/enviro/index-fra.html>

24 https://www.sqi.gouv.qc.ca/vision/Pages/dev_durable_politique.aspx

réalisé au Québec. De plus, la certification est un outil de marché qui peut s'avérer avantageux pour l'industrie forestière. Les organisations qui optent pour une certification forestière choisissent, selon leur marché et leur situation, le système de certification qui répond le mieux à leurs besoins.

Les entreprises qui désirent maintenir ou obtenir une certification forestière obtiennent la collaboration du MFFP afin de répondre aux exigences des normes.

Le Service des études économiques et commerciales du MFFP assure un suivi du dossier pour le volet lié aux marchés et participera aux rencontres qui pourraient avoir lieu avec l'industrie au cours de la prochaine année. Le MFFP est toutefois en attente d'un retour du Conseil de l'industrie forestière du Québec qui effectue sa propre analyse d'impact.

David Surprenant, économiste
Poste 4420

Le 20 novembre 2019